

1.	OUVERTURE	4
2.	PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	CORRESPONDANCE	4
5.1	Lettre de Steven Therrien et de Renée-Claude Robichaud du programme de la M.A.P.	4
5.2	Lettre de Gilles Bouchard	5
5.3	Lettre de l'ABPPUM	5
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
7.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-100407 ET SAC-100507	5
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	6
8.1	SAC-100407	6
8.2	SAC-100507	6
8.2.1	Compte-rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick	6
8.2.2	Faculté des sciences de l'éducation : inbreeding	7
8.2.3	Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs	8
9.	RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE, DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT	9
10.	NOMINATIONS	11
10.1	Bureau de direction du Sénat académique	11
10.2	Comité d'appel du Sénat académique	12
10.3	Comité d'attestation d'études	12
10.4	Comité de sélection des grades honorifiques	12
10.5	Comité des programmes	12
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-100416	13
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	13
12.1	CCJ-100326	13
12.1.1	Évaluation - arts visuels	13
12.2	CCJ-100416	21
13.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	21
13.1	Modification au règlement universitaire 28.13	21
13.2	Abolition de la Mineure en technologie de la gestion	22
13.3	Reconfiguration de la Mineure en sciences de la gestion	22
13.4	Reconfiguration du Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)	24
13.5	Reconfiguration du Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale - régime coopératif)	27
13.6	Résolutions transmises à titre d'information	28
14.	CÉRÉMONIE DE COLLATION DES DIPLÔMES : OCTOBRE 2010	28
15.	STAGES	29
16.	PRÉSENTATION DU SITE WEB DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE	33
17.	SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-091128, CGV-100125, CGV-100424 ET CGV-100614	35

18.	STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES DES INSCRIPTIONS	36
19.	AFFAIRES NOUVELLES	36
19.1	Rapport intérimaire ABPPUM et article 33 de la Convention collective	36
20.	PROCHAINE RÉUNION	36
21.	CLÔTURE	37
	DOCUMENTS	38
	DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1-2)
	DOCUMENT B : Correspondance	B(1-6)
	DOCUMENT C : Règlement de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs	C(1-2)
	DOCUMENT D : Rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	D(1-17)
	DOCUMENT E : Rapports annuels des comités du Sénat académique, des unités académiques, recherche et services	E(1)
	DOCUMENT F : Nominations	F(1-7)
	DOCUMENT G : Procès-verbal CCJ-100416	G(1-3)
	DOCUMENT H : Procès-verbal CCJ-100326	H(1-15)
	DOCUMENT I : Rapport du Comité des programmes	I(1-75)
	DOCUMENT J : Statistiques préliminaires des inscriptions	J(1-11)

* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal (sans les annexes) peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>

1. OUVERTURE

8 h 30 : le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il s'agit de la 214^e séance du Sénat académique. Il souhaite la bienvenue aux nouvelles sénatrices et aux nouveaux sénateurs.

2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Recteur et vice-chancelier : À la dernière réunion du Sénat académique, nous avons procédé à l'évaluation du président d'assemblée, Maître Gérard Snow. Il préside le Sénat académique depuis de nombreuses années. Les membres du Bureau de direction du Sénat académique souhaitaient que l'on demande à Maître Snow s'il serait intéressé de continuer son travail comme président d'assemblée pour la prochaine année. Il a indiqué qu'il acceptera si c'est le vœu du Sénat académique.

R : 01-SAC-100827

Blanca Navarro-Pardiñas, appuyée par Patrick Maltais, propose :

*« Que **Gérard Snow** soit nommé à la présidence d'assemblée du Sénat académique pour la prochaine année universitaire 2010-2011. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Merci bien de cette confiance. Bienvenue à cette première assemblée du Sénat académique de l'année universitaire courante. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Marie-France Albert, professeure au Campus de Moncton; Paul Bernier, professeur au Campus de Moncton; Fatah Chetouane, professeur au Campus de Moncton; Lacina Coulibaly, professeur au Campus d'Edmundston; Michelle Landry, professeure au Campus de Shippagan; Francis LeBlanc, doyen de la Faculté des sciences; Hubert Noël, étudiant au Campus de Moncton; Alexandre Ouellet, étudiant au Campus de Moncton; Sylvie Robichaud-Ekstrand, directrice à l'École réseau de science infirmière et Pascal Robichaud, registraire qui est là comme invité. Il donne la liste des personnes excusées.

Pascal Robichaud et Thérèse Thériault sont nommés scrutateur et scrutatrice. L'heure de fin de la réunion est fixée à 16 h 30.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

5. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-6

5.1 Lettre de Steven Therrien et de Renée-Claude Robichaud du programme M.A.P.

Lettre de Steven Therrien et de Renée-Claude Robichaud, membres du conseil étudiant de la M.A.P., en date du 6 mai 2010, adressée à Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier, au sujet des stages obligatoires du programme M.A.P. Cette question sera étudiée au point 15 de l'ordre du jour.

5.2 Lettre de Gilles Bouchard

Lettre de Gilles Bouchard, ancien sénateur, en date du 5 juillet 2010, adressée à Yvon Fontaine, président du Sénat académique, au sujet des stages obligatoires du programme M.A.P. Cette question sera étudiée au point 15 de l'ordre du jour.

5.3 Lettre du président de l'ABPPUM

Lettre de Michel Cardin, président de l'ABPPUM, en date du 20 août 2010, adressée à Yvon Fontaine, président du Sénat académique, au sujet de la composition du Sénat académique. Cette question sera étudiée au point 8.2.3 de l'ordre du jour.

6. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Voir le Document A, p. 1-2

Correction

- ▶ À la rubrique 17, il faut lire CGV-100612

R : 02-SAC-100827

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Marie-France Albert, propose :

« *Que l'ordre du jour SAC-100827 soit adopté tel que modifié.* »

Amendement

R : 03-SAC-100827

Michel Cardin, appuyé par Marie-Noëlle Ryan, propose :

« *Que l'on ajoute à l'ordre du jour le point 19.1 Rapport intérimaire de l'ABPPUM et l'article 33 de la Convention collective.* »

Président d'assemblée : Quand des points sont ajoutés à l'ordre du jour, ceci est pour information, sauf en cas d'urgence évidemment. Aucune décision n'est prise lorsque l'on ajoute un point puisque vous n'avez pas eu la chance de consulter vos commettants.

Vote sur R03	unanime	ADOPTÉE
Vote sur R02 (amendée)	unanime	ADOPTÉE

7. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-100407 ET SAC-100507**

SAC-100407

R : 04-SAC-100827

Edgar Robichaud, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-100407 soit adopté tel que présenté.* »

Vote sur R04	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

SAC-100507

Corrections :

- ▶ Page 14, quatrième paragraphe, sixième ligne, il faut lire : ... avec les objectifs de la reconfiguration.
- ▶ Page 15, première ligne, il faut lire : ... la lettre que nous a lue le sénateur...

7. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-100407 ET SAC-100507 (suite)**

- ▶ Page 26, dernier paragraphe, 7^e ligne, il faut lire : C'est un processus de formation continue qui est validé et qui touche des éléments de grammaire.
- ▶ Page 34, quatrième paragraphe, quatrième ligne, il faut lire : ... tient compte de ce défi.

R : 05-SAC-100827

Sylvie Blain, appuyée par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-100507 soit adopté tel que corrigé.* »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

8.1 **SAC-100407**

Recteur et vice-chancelier : Il s'agissait d'une réunion extraordinaire du Sénat académique qui traitait de la création du programme de Doctorat en psychologie. À sa réunion du 24 avril, à la page 9 de son procès-verbal, le Conseil des gouverneurs a adopté, à l'unanimité, la proposition de création du Doctorat en psychologie. Le dossier a été transmis à la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM).

O. Snow : Ce serait plutôt une suggestion à l'égard des procès-verbaux. En raison de la longueur des procès-verbaux, est-ce possible d'en avoir des résumés? C'est très onéreux de faire toutes ces lectures. Avec un résumé, on pourrait au moins identifier les points que l'on voudrait vérifier plus particulièrement. C'est d'ailleurs une tendance normale.

Secrétaire générale : Il y a quatre ans, le Sénat académique a examiné la question des procès-verbaux. On a retenu trois choses. D'abord, il y a une transcription qui est préparée et l'on donne à la transcriptrice une période d'environ trois semaines pour la préparation de cette transcription. Entre-temps, au Secrétariat général, on prépare un abrégé des résolutions du procès-verbal. Celui-ci est envoyé dans toutes les facultés et à tous les membres du Sénat académique. L'on se donne un délai d'environ dix jours pour le préparer. Enfin, lorsque la transcription arrive, on prépare le grand procès-verbal. Donc, il y a trois documents : la transcription, l'abrégé et le procès-verbal.

8.2 **SAC-100507**

8.2.1 **(7.2) Compte rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick**

Recteur et vice-chancelier : Le Sénat académique souhaite recevoir des rapports des réunions du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Je dois vous dire qu'il devait y avoir une réunion au mois de juillet, mais celle-ci a été annulée. J'aimerais dire que depuis la dernière réunion du Sénat académique, il y a quand même quelques fonctionnaires du ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail qui sont partis. Le malheur des uns fait le bonheur des autres dans certains cas. Notre nouveau registraire, Pascal Robichaud, était un de ces fonctionnaires. Il a beaucoup travaillé à la mise en œuvre d'un certain nombre des éléments de la réforme. Je voudrais à mon tour lui souhaiter la bienvenue. De plus, une nouvelle présidente du Collège communautaire francophone du Nouveau-Brunswick, madame Liane Roy, ancienne sous-ministre adjointe au Ministère, a été nommée récemment. Dans le cas de Pascal Robichaud, il a été remplacé par un ancien de l'Université de Moncton, un ancien président de la FÉÉCUM, soit monsieur René Boudreau. Au sujet du poste de sous-ministre adjoint, une nomination devrait se faire sous peu. La prochaine réunion du Comité aura lieu le 20 septembre 2010.

Cardin : Est-ce que vous avez des informations sur le rapport Vo-Van?

8.2.1 **(7.2) Compte-rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick** (suite)

Recteur et vice-chancelier : Le rapport Vo-Van n'est pas encore venu à l'attention du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Je pense qu'il y a des possibilités que ce rapport soit déposé à la réunion du 20 septembre. Pour le moment, je n'ai vu aucune recommandation. Le Groupe de travail a probablement vu un certain nombre d'ébauches car deux rapports ont été préparés. Il y en a eu un du côté anglophone et un du côté francophone. Les deux rapports doivent être traduits. C'est la raison pour laquelle il y a eu un certain délai.

8.2.2 **(7.2) Faculté des sciences de l'éducation : inbreeding**

VRER : Lorsque le programme du Doctorat en éducation a été évalué, il y avait une recommandation au sujet de l'inbreeding à la Faculté des sciences de l'éducation. On parle des individus qui font les trois cycles d'étude à la Faculté et, par après, enseignent à la Faculté. Je peux vous dire qu'il y a eu des réunions entre la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté des études supérieures et de la recherche. Nous avons proposé des stratégies ponctuelles pour alléger ce qui était perçu comme de l'inbreeding à la Faculté. Ceci a été accepté à la FESR et sera présenté au Comité des programmes. Par la suite, des recommandations seront proposées au Sénat académique pour approbation.

Cardin : J'aimerais demander au sénateur Boucher des précisions sur les pratiques actuelles de l'inbreeding. En quoi consiste ceci? Où est-ce que l'on s'en va avec cela?

VRER : Lorsque l'évaluateur a évalué le programme de Doctorat en éducation, il a conclu qu'il y avait des professeures et des professeurs à la Faculté dont les expériences, les formations, le contact avec l'extérieur étaient minimes du fait que pendant leur formation, ces individus avaient été, pendant trois cycles d'étude, assujettis aux mêmes professeures et professeurs et à la même Faculté. Ceci ne produisait pas nécessairement des individus ayant l'esprit aussi large que quelqu'un qui aurait fait des études à l'extérieur. C'est du inbreeding en fin de compte. Alors la Faculté des sciences de l'éducation a préparé des démarches concrètes qui va venir contrecarrer cela et ouvrir les étudiantes et les étudiants à des expériences extérieures à la Faculté.

Richard : Lors de notre analyse de la situation et lors de nos premières démarches auprès du Comité des programmes, on a fait une analyse exhaustive des pratiques courantes d'inbreeding dans diverses universités au Canada, aux États-Unis et en Europe. On s'est rendu compte que nos pratiques n'étaient pas anormales. Présentement, nous avons quatre professeures et professeurs sur 26 qui ont complété les trois cycles à notre Faculté. Ceci n'est pas énorme. Comme le sénateur Boucher l'a mentionné, on a travaillé sur l'élaboration d'une politique interne pour identifier et gérer les différentes catégories d'étudiantes et d'étudiants que l'on peut accueillir à notre Faculté. À ce moment-ci, nous sommes rendus à l'étape d'identifier ce qui apparaîtra dans le Répertoire. Nous allons développer une politique interne que l'on va appliquer lors des admissions pour mieux cerner le parcours de chaque étudiante et étudiant. Ce qui nous a surpris dans cet exercice, c'est qu'il y a d'autres programmes de troisième cycle à l'Université de Moncton qui peuvent produire le même scénario. Ce que l'on comprenait mal, c'était pourquoi nous avons été ciblés. Je comprends que le programme a été évalué à cette époque, et il y a eu sujet d'en discuter, mais on pense que cette situation devrait être examinée dans tous les programmes de troisième cycle.

Recteur et vice-chancelier : Je dois préciser qu'il n'y a pas de politique institutionnelle qui encourage l'inbreeding. Ceci n'existe pas. Je pense que le sénateur Richard a bien décrit la situation. Nous avons très peu de programmes de doctorat à l'Université de Moncton par rapport à l'ensemble des disciplines enseignées. Je crois que la meilleure façon d'assurer l'équilibre dans cela, c'est au niveau des comités de sélection par rapport à l'embauche. Je crois que lorsque les propositions d'embauche arrivent, les processus sont pratiquement terminés. Je ne pense pas qu'il y ait eu beaucoup de cas où il y a eu des renversements de décisions. Ceci ne veut pas dire que l'on ne peut pas les embaucher. Je crois que, s'il y a une préoccupation d'inbreeding par rapport à certaines disciplines, le centre de contrôle est beaucoup plus à la base au niveau des assemblées départementales et des comités de sélection qu'au niveau institutionnel, sauf si votre proposition allait dans le sens que l'on devrait avoir une politique institutionnelle à ce sujet. Ce n'est certainement pas ce que je crois qui devrait être le cas.

8.2.3 **(13) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs**

Voir le Document C, p. 1-2

Recteur et vice-chancelier : On se souviendra que, à la dernière réunion, la sénatrice Caron avait déposé un document soulignant le fait qu'il y avait peut-être des problèmes de définition d'un document officiel à l'autre par rapport à ce que constitue le corps professoral tout au moins pour les fins de la *Loi sur l'Université de Moncton* en ce qui concerne la représentation au Sénat académique. À la suite du dépôt de ce document, il y a eu une brève discussion en comité plénier et, par la suite, nous avons convenu que le dossier serait référé au Bureau de direction du Sénat académique pour voir comment on pourrait aborder l'étude de cette question. Ceci a été fait. Le Bureau de direction du Sénat académique a donc nommé un groupe de travail.

Je sais que nous avons une correspondance de l'ABPPUM. Je pense que son contenu est complémentaire à cette question. Selon moi, le mandat du comité est de définir ce que constitue le corps professoral. Il y aura des enjeux complémentaires, mais je ne crois pas que le mandat de ce comité soit de voir au nombre de sénatrices et de sénateurs prévu au niveau de la *Loi sur l'Université de Moncton*.

Secrétaire générale : Deux personnes ont accepté de travailler avec moi sur ce comité. Il s'agit de Robert Léo LeBlanc, vice-doyen de la Faculté de droit et Paul Deguire, professeur de mathématiques qui a beaucoup travaillé sur ce dossier lorsque l'on a examiné la question de la représentation proportionnelle. La première réunion aura lieu le 9 septembre prochain.

Cardin : Je comprends les propos du président du Sénat académique, mais disons qu'il y a une préoccupation qui est la suivante, soit de ne pas laisser de côté la présence des représentantes et des représentants au Sénat académique. Les chargées et les chargés de cours ont une reconnaissance tout à fait officielle et réelle et je sais que l'on va avoir un nouveau vice-recteur aux affaires étudiantes et internationales. J'imagine que cette personne va aussi devenir sénatrice ou sénateur. Je prends cela comme un exemple. L'agrandissement du Sénat académique se fait candidement selon les besoins. Quand on regarde la présence des chargées et des chargés de cours, leur grande présence, puisqu'il y en a énormément vous le savez, c'est sûr qu'il y en a qui souhaite avoir une représentation au Sénat académique. On souhaite que le comité ne l'oublie pas.

Président d'assemblée : Je vous rappelle que, à ce stade-ci, il s'agit d'un suivi du procès-verbal. Si vous avez des propositions, il faudrait les ajouter à l'ordre du jour.

Recteur et vice-chancelier : Je voudrais rassurer le sénateur Cardin que je n'ai aucune idée quelles seront les conclusions du groupe de travail en ce qui concerne la définition du corps professoral. Il y a certainement des arguments qui seront mis de l'avant à savoir si les chargées et les chargés de cours peuvent être considérés comme membres du corps professoral pour les fins de l'élection au Sénat académique. Par ailleurs, en ce qui concerne la composition du Sénat académique, je voudrais rappeler que, à la fin des années 1990, il y a eu une démarche pour réduire le nombre de sénatrices et de sénateurs. Il s'agissait d'une démarche entreprise par le corps professoral. À la suite de celle-ci, il y a eu des décisions prises pour augmenter la proportion des professeures et des professeurs au Sénat académique par rapport aux gestionnaires de l'académique. Ceci a entraîné une diminution de la représentation des directrices et des directeurs qui étaient à l'époque tous présents ici. Ces sièges ont été remis au corps professoral dans l'exercice.

En ce qui concerne les vice-rectrices et les vice-recteurs, je vous rappelle que le seul vice-recteur qui est membre du Sénat académique est le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Je pense que ceci va continuer même avec la création du prochain poste. On n'a jamais imaginé que cette nouvelle personne deviendrait un membre votant du Sénat académique. Il y a des équilibres importants au Sénat académique au niveau du corps professoral, des gestionnaires de l'académique et au niveau des campus. Chaque fois que l'on essaie de regarder à l'ajout ou à une soustraction d'une catégorie, ceci modifie complètement les équilibres. C'est un jeu assez complexe.

8.2.3 **(13) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs** (suite)

Enfin, j'espère bien que le groupe de travail pourra arriver avec des propositions qui pourront tenir compte des préoccupations des uns et des autres sans la réouverture de la *Loi sur l'Université de Moncton* parce que l'on a fait, il y a quatre ans, une modification de la composition du Sénat académique. C'est un peu difficile d'aller aux quatre ans devant l'Assemblée législative pour demander des modifications aux instances de gouvernance de l'Université de Moncton.

9. **RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE, DES UNITÉS ACADÉMIQUES, DE RECHERCHE ET SERVICES ET DU VICE-RECTORAT**

Voir le Document D, p. 1-17 et le Document E, p. 1

Président d'assemblée : On passe maintenant au point 9 de l'ordre du jour. Nous aurons une présentation PowerPoint.

R : 06-SAC-100827

Gaston LeBlanc, appuyé par Marie-France Albert, propose :

« Que le Sénat académique reçoive les rapports annuels des comités du Sénat académique, des unités académiques, de recherche et services et du vice-rectorat. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

VRER : Il me fait plaisir de vous présenter mon rapport annuel. Il s'agit d'un condensé des rapports que vous avez dans le gros document jaune. Dans l'introduction du rapport, je note les changements importants quant au personnel relevant du bureau du VRER. Cette année, comme vous le savez, la registraire Suzanne LeBlanc a pris sa retraite. Pascal Robichaud est le nouveau registraire. À la Galerie Louise et Reuben-Cohen, nous avons recruté une nouvelle directrice, madame Nisk Imbeault, qui est entrée en fonction le 16 août dernier. Nous avons eu la nomination de la doyenne Odette Snow à la Faculté de droit et du doyen Francis LeBlanc à la Faculté des sciences.

Mon rapport se divise en trois parties. La première partie est identifiée comme étant le cadre facultaire. La deuxième partie présente les différents centres et chaires de recherche ainsi que les instituts qui relèvent de mon bureau. La dernière partie fait état des activités dans les différents services qui relèvent du VRER. Dans le cadre facultaire, au sujet des programmes qui se rattachent aux facultés, nous avons eu l'évaluation de huit disciplines et d'autres sont en cours. Au sujet de la reconfiguration des programmes, vingt-cinq programmes ont été reconfigurés. La Faculté d'administration, je le souligne dans mon rapport, aura terminé la reconfiguration de tous ses programmes en 2010. C'est très bien. Il y a aussi la création et l'abolition de programmes. Nous avons eu la création de deux nouveaux doctorats, soit le Doctorat professionnel en psychologie et le Doctorat en science de la vie. Il y a également un Doctorat en sciences appliquées à la Faculté d'ingénierie qui est en développement et nous espérons qu'il pourra être déposé au cours de l'année. Dans la création des programmes, il y a eu la mise sur pied de la Maîtrise ès arts (littérature canadienne comparée). De plus, au Département de musique, un Certificat en études préparatoires en musique a été créé. Aussi, c'est l'année de l'implantation de la refonte de notre programme de formation linguistique et il y a eu quatre programmes qui ont été abolis à la Faculté des arts et des sciences sociales et à la Faculté des sciences.

La carte des programmes demeure un dossier prioritaire. Toute la communauté académique sera interpellée. Le Comité déposera son rapport au Sénat académique du mois d'octobre. Également, dans le cadre facultaire, il y a le corps professoral. La réputation d'une université passe par la réputation de son corps professoral. C'est tout à fait dans l'intérêt d'une université d'avoir un corps professoral de première classe qui possède les plus hauts grades qui existent. C'est avec grand plaisir que je peux vous annoncer que l'année dernière, il y a eu sept professeures et professeurs qui ont obtenus leur Ph. D. La formation, toutefois, devrait être un exercice continu à l'Université. Nous avons une instance en place qui assure ce genre de formation, soit le Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE) qui offre aux professeures et aux professeurs des

9. **RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE, DES UNITÉS ACADÉMIQUES, DE RECHERCHE ET SERVICES ET DU VICE-RECTORAT (suite)**

ateliers en pédagogie, en préparation de cours, etc. Le SASE organise annuellement un colloque au mois de mai. Deux cents personnes y ont participé cette année. Au chapitre du recrutement des professeures et des professeurs, de façon générale, on peut dire que les facultés ont réussi à recruter celles et ceux qu'elles cherchaient. On ne peut pas faire abstraction du fait que c'est parfois très difficile de recruter car les facultés doivent compétitionner avec les grands centres urbains francophones du Québec et les grands centres urbains bilingues en Ontario.

Au sujet des services à la collectivité, il y a beaucoup de professeures et de professeurs qui rendent des services à la collectivité dans leur champ disciplinaire en organisant des colloques. Beaucoup rendent service en organisant des activités ponctuelles de recrutement; beaucoup prêtent main forte aux différentes organisations régionales, nationales et à but non lucratif que ce soit dans le milieu associatif, dans les ministères gouvernementaux, dans la communauté artistique, dans le milieu des affaires, bref, beaucoup de nos professeures et de nos professeurs sont très actifs dans la communauté. Au sujet de la recherche et des études supérieures, il y a eu plus de 166 000 \$ distribués dans les trois campus. Plus de 443 000 \$ ont été distribués à des étudiantes et des étudiants sous forme de bourses. À la page 5 du rapport, vous pouvez voir le décompte des fonds qui ont été reçus et de quelles instances ils parviennent. Les nouvelles subventions reçues ont presque atteint le cap de 2 M\$ et avec le 1,5 M\$ des anciennes subventions, le grand total à l'Université s'élève à près de 3,4 M\$. La Faculté des études supérieures et de la recherche comptait 445 étudiantes et étudiants inscrits pendant l'année 2009-2010 et elle a remis 181 diplômes dont 179 au deuxième cycle et deux au troisième cycle.

Au sujet de la population étudiante, on a réussi à franchir le cap de 5000 étudiantes et étudiants. À noter que c'est plutôt près de 6000 étudiantes et étudiants si l'on ajoute les *équivalents temps plein* de l'Éducation permanente. Les deux raisons principales qui expliquent cette stabilité sont les suivantes : 1) l'Institution continue à avoir un taux de pénétration intéressant dans son bassin de recrutement principal, soit les écoles francophones de la province; et 2) nous avons un taux de pénétration d'environ 30 %. Ce taux dépasse la moyenne nationale. Par ailleurs, nous avons réussi à recruter une population internationale importante.

Le Programme d'appui à la réussite des études est une réussite en soi. Si vous examinez les statistiques, celles-ci sont remarquables. Même si toutes les données ne sont pas dans mon rapport, nous avons des témoignages qui nous assurent que n'eût été du programme que nous offrons, certaines étudiantes et certains étudiants auraient abandonné leurs études. Grâce à ce programme, elles et ils continuent leur projet d'étude.

La présence des étudiantes et des étudiants ayant des besoins spéciaux est une réalité de plus en plus importante sur nos campus. En 2003, il y avait 19 personnes ayant des besoins spéciaux dans nos trois campus. En 2009, il y en avait 84. Selon les conseillères et les conseillers d'orientation dans les écoles secondaires, nous allons avoir une augmentation continue. En 2009, nous avons embauché une experte grâce à des fonds du gouvernement provincial; il s'agit de madame Yolande McLaughlin. Elle a préparé un plan stratégique pour s'adresser aux personnes ayant des besoins spéciaux. Elle a proposé la création d'un Centre d'accès et de soutien à l'apprentissage (CASA) et c'est avec grande fierté que je vous annonce que le gouvernement provincial a octroyé un montant de 450 000 \$ pour établir ce Centre dans les trois campus de l'Université de Moncton.

La deuxième partie de ma présentation touche les centres de recherche, les chaires de recherche et les instituts. On y retrouve les réalisations des centres et les objectifs qu'ils proposent pour la prochaine année. Treize centres de recherche au Campus de Moncton, un au Campus de Shippagan et un au Campus d'Edmundston ont fait rapport. Nous avons sept chaires de recherche du Canada dont six de niveau deux et une de niveau un. Aussi, nous avons six chaires qui sont subventionnées à même les fonds de dotation de l'Université de Moncton. Je présente aussi un aperçu des activités qui ont eu lieu à l'Institut de leadership et celles de l'Institut des études acadiennes.

9. **RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE, DES UNITÉS ACADÉMIQUES, DE RECHERCHE ET SERVICES ET DU VICE-RECTORAT (suite)**

La troisième partie de mon rapport portent sur les services qui relèvent de mon bureau. À la Bibliothèque Champlain, ce fut une année de planification stratégique et de dotation de poste. À l'Éducation permanente, on a noté une croissance du taux d'inscription des étudiantes et des étudiants à temps partiel ainsi qu'un virage de plus en plus prononcé vers l'Internet. À la Direction générale des technologies, le travail a porté sur la migration de tous les systèmes Novel vers une architecture Microsoft. Au Bureau des relations internationales, nous avons envoyé 82 étudiantes et étudiants en mobilité, de nouvelles ententes ont été signées et une stratégie pour l'international est en préparation. Un rapport d'un consultant sera déposé prochainement. Au Service aux étudiantes et aux étudiants, deux dossiers d'envergure ont retenu l'attention, soit la grippe AH1N1 et le tremblement de terre qui a eu lieu à Haïti. Au sujet du Service d'animation et de soutien à l'enseignement, la directrice nous annonce qu'un nombre plus élevé de gens se prévalent de ce service. Nous en sommes très reconnaissants. Le Bureau de l'enseignement coopératif a connu une année plus chargée en raison de l'ajout de nouveaux programmes coopératifs. Et enfin, au Bureau de soutien à l'innovation, on a obtenu plus de 200 000 \$ en subvention pour les professeures et les professeurs, on a préparé des ententes avec le secteur privé et l'on a fait les suivis de deux demandes de brevets. Voilà, en synthèse, mon rapport pour l'année 2009-2010.

R : 07-SAC-100827

Neil Boucher, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier pour une durée de 15 minutes. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

De 9 h 25 à 9 h 44.

Président d'assemblée : Nous sommes de retour en assemblée délibérante. Est-ce que vous avez d'autres interventions concernant le point 9?

Secrétaire générale : Il y a une suggestion qui a été faite au sujet des rapports annuels, soit de les déposer sur un site Intranet ou autres. Je pense que ceci serait souhaitable. Ce que je souhaite, c'est d'avoir une proposition qui verrait à ce que, dorénavant, les rapports annuels soient déposés sur le site pour ne pas avoir ce doublement. Alors il n'y aurait plus ce gros document brique qui apparaîtrait dans la trousse du Sénat académique, mais bel et bien un renvoi au site approprié pour la distribution des rapports annuels.

R : 08-SAC-100827

Odette Snow, appuyée par Paul-Émile Bourque, propose :

« Que, dorénavant, les rapports annuels soient remis aux sénatrices et aux sénateurs par le biais de l'Internet seulement. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

10. **NOMINATIONS**

Voir le Document F, p. 1-7

10.1 **Bureau de direction du Sénat académique**

R : 09-SAC-100827

Mises en candidature :

Étienne Dako

Proposé par Marie-Andrée Pelland

Isabelle McKee-Allain

Proposée par Odette Snow

Isabelle McKee-Allain est élue membre du Bureau de direction du Sénat académique.

10.2 **Comité d'appel du Sénat académique**

Doyenne ou doyen

R : 10-SAC-100827

Mise en candidature :

Gaston LeBlanc

Proposé par Edgar Robichaud

Gaston LeBlanc est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique.

10.3 **Comité d'attestation d'études**

R : 11-SAC-100827

Mises en candidature :

Hector Adégbidi

Proposé par Jacques Paul Couturier

Sylvie Blain
(Celle-ci refuse)

Proposée par Étienne Dako

France Marquis
(Celle-ci refuse)

Proposée par Gaston LeBlanc

Marie-Andrée Pelland
(Celle-ci refuse)

Proposée par Alain Roberge

John Tivendell

Proposé par Neil Boucher

Hector Adégbidi et **John Tivendell** sont élus membres du Comité d'attestation d'études.

10.4 **Comité de sélection des grades honorifiques**

R : 12-SAC-100827

Mises en candidature :

Paul-A. Chiasson

Proposé par Patrick Maltais

Lacina Coulibaly

Proposé par Jean-Marie Binot

France Marquis

Proposée par Jacques Paul Couturier

Sid-Ahmed Selouani

Proposé par Edgar Robichaud

Paul-A. Chiasson, **France Marquis** et **Sid-Ahmed Selouani** sont élus membres du Comité de sélection des grades honorifiques.

10.5 **Comité des programmes**

R : 13-SAC-100827

Mises en candidature :

Gaston LeBlanc

Proposé par Isabelle McKee-Allain

Marie-Andrée Pelland

Proposée par Michel Cardin

Gaston LeBlanc et **Marie-Andrée Pelland** sont élus membres du Comité des programmes.

10.5 **Comité des programmes** (suite)**R : 14-SAC-100827**

Jean-Marie Binot, appuyé par Odette Snow, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

11. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-100416**

Voir le Document G, p. 1-3

R : 15-SAC-100827

Edgar Robichaud, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

« *Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-100416.* »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

12. **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)**12.1 **CCJ-100326**

Voir le Document H, p. 1-15

12.1.1 **Évaluation – arts visuels**

VRER : Les arts visuels ont été évalués une première fois en 2007. À ce moment, le Comité conjoint de la planification avait étudié le rapport d'évaluation et avait conclu qu'il n'était pas à la hauteur souhaitée. Le rapport ne permettait pas aux membres du Comité conjoint de la planification de prendre une décision éclairée quant aux recommandations. C'est alors que le Comité m'a demandé de communiquer avec la doyenne de la Faculté pour initier un deuxième processus dont le mandat serait d'élaborer sur la façon dont ce champs d'étude s'inscrirait dans la dynamique des arts visuels au Nouveau-Brunswick et comment il répondrait aux changements vécus dans ce domaine. De plus, nous voulions une description des enjeux qui pourraient donner une meilleure dynamique au niveau des programmes et au niveau des inscriptions. On voulait aussi que l'évaluateur identifie des stratégies qui permettraient à l'Université de Moncton de se positionner pour le long terme quant aux études dans ce domaine. Après beaucoup d'efforts de la part de la doyenne, elle a réussi à retenir les services de Robert Saucier de l'Université du Québec à Montréal. Il nous a rendu visite à l'automne 2008 et a soumis son rapport à l'automne 2009. La doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, le doyen des Études au Campus d'Edmundston ainsi que le directeur du Département ont eu l'opportunité de réagir au rapport final de monsieur Saucier. Il est intéressant de noter que la doyenne et le Département sont en accord avec la plupart des constats et des recommandations de l'évaluateur Saucier. J'aimerais vous présenter quelques constats que l'évaluateur a fait.

En s'appuyant sur différentes études et statistiques des dernières années, monsieur Saucier confirme, sans conteste, le rôle primordial que joue le Département des arts visuels dans le développement d'une culture artistique et identitaire au Nouveau-Brunswick. De plus, monsieur Saucier souligne l'importance des retombées économiques pour le Nouveau-Brunswick qu'engendre le développement artistique. Comme le souligne la doyenne, cela ne laisse aucun doute sur la pertinence des arts visuels à l'Université de Moncton.

Au niveau du recrutement et de la rétention, l'évaluateur souligne l'importance d'être proactif pour aller chercher des étudiantes et des étudiants non seulement dans les régions limitrophes à l'Université de Moncton, mais partout au sein de la francophonie canadienne. Il présente des pistes à privilégier. Du côté de la rétention, bien que des améliorations sont constatées dans les dernières années, moins de 30 % des étudiantes et des étudiants terminent le programme. Le problème se situe entre la première et la deuxième année du

12.1.1 Évaluation – arts visuels (suite)

baccalauréat. Des recommandations ayant trait à une modification du programme de première année pour mieux répondre aux attentes des jeunes et la création d'un meilleur sentiment d'appartenance ont été retenues par le Comité conjoint de la planification. Au niveau de la structure du programme et le corps professoral, il suggère quatre axes à privilégier. Ces axes sont plus souples que ce qui avait été proposé dans la première évaluation faite en 2007. On prévoit que le dessin soit offert à l'ensemble de la population étudiante des deux programmes, soit le Baccalauréat en arts visuels et le Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement). On propose que la peinture, l'estampe et la photographie soient plutôt des spécialités. Au sujet de l'axe trois dimensionnelle 3D, on suggère que l'installation et la céramique soient intégrées à la spécialité de sculpture. Notons que le Département ne le favorise pas. Pour l'axe temporalité, on souligne l'importance d'intégrer les arts médiatiques dans ce programme. L'évaluateur ne voit pas la possibilité d'intégrer les arts corporels en raison d'un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme. Au sujet de l'axe théorique, on fait des suggestions à propos des cours d'histoire de l'art et du cours PHIL2240 *Esthétique*.

Au sujet de la structure des programmes, il est d'avis que les deux premières années seront communes et réservées à une formation générale alors que les spécialités seront exploitées en troisième et quatrième années. Au niveau de la population étudiante, l'inscription au programme de Baccalauréat en arts visuels s'est maintenue au cours des cinq dernières années tandis que les inscriptions au Baccalauréat en arts visuels avec l'orientation enseignement ont presque doublé entre 2005 et 2010. Toutefois, la diplomation demeure passablement faible. Voilà les constats généraux qui se trouvent à la fois dans l'évaluation de monsieur Saucier et dans les commentaires soulevés par les différentes instances. Enfin, en raison des délais encourus cet été, certaines dates limites devront être modifiées dans les recommandations. Conséquemment, je vais modifier les dates limites au fur et à mesure que je présente les recommandations.

R : 16-SAC-100827

Neil Boucher, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Baccalauréat en arts visuels soit maintenu, moyennant les modifications proposées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales valide auprès du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (MENB) la pertinence d'une formation en arts pour les enseignantes et les enseignants de la province. Le cas échéant, que la Faculté et le Département, à l'instar de ce qui a été fait en musique, entame les démarches auprès de la Faculté des sciences de l'éducation et du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick afin de transformer le Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) en un programme combiné Baccalauréat en arts visuels - Baccalauréat en éducation.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, entreprenne la révision du Baccalauréat en arts visuels en respectant le règlement universitaire 2.1.1 en ce qui concerne la composition d'un programme professionnel tout en tenant compte du cadre institutionnel de la reconfiguration des programmes et en prenant en considération les suggestions de l'évaluateur Saucier, particulièrement en ce qui a trait :

12.1.1 Évaluation – arts visuels (suite)

R : 16-SAC-100827 (suite)

1. *aux cours de dessin, d'histoire de l'art, de philosophie et d'arts médiatiques ainsi qu'aux spécialités à maintenir avec justification à l'appui;*
2. *à la formation générale et la formation fondamentale dans le programme;*
3. *à l'offre plus générale de cours en première année.*

Que ces modifications soient présentées au plus tard au Sénat académique d'août 2011.

RECOMMANDATION 4

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales et le décanat des Études du Campus d'Edmundston, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, en tenant compte des structures et des ententes actuelles, étudient les possibilités et les moyens de collaboration au plan de l'enseignement et qu'un plan d'action, incluant les moyens pour le réaliser, soit soumis au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 31 janvier 2011, en prévision de l'année 2011-2012.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le décanat des Études du Campus d'Edmundston, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, établissent un plan de recrutement innovateur et proactif pour le recrutement des étudiantes et des étudiants incluant les moyens requis pour le réaliser et soumettre leur plan d'action aux autorités concernées au plus tard le 1^{er} janvier 2011.

RECOMMANDATION 6

Que le Département des arts visuels poursuive ses démarches afin d'élaborer et de mettre en œuvre des moyens d'intégrer davantage les étudiantes et les étudiants aux activités du Département dans le but de maximiser la réussite dans le programme.

RECOMMANDATION 7

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec le Département des arts visuels, fasse une planification des besoins en ressources humaines requis pour l'enseignement des programmes modifiés en arts visuels du point de vue du nombre et des expertises nécessaires pour l'offre de ces programmes et que ce plan soit soumis à la Direction de l'Université.

RECOMMANDATION 8

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec les UARD concernées, étudie les possibilités de créer un tronc commun de formation pour les trois disciplines des beaux-arts (art dramatique, arts visuels et musique) et fasse rapport au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 31 mars 2011.

12.1.1 **Évaluation – arts visuels** (suite)

R : 16-SAC-100827 (suite)

RECOMMANDATION 9

(Dans la foulée de la recommandation 7, nous recommandons) :

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département des arts visuels déterminent les mécanismes requis pour intégrer la direction de la Galerie d'art Louise et Reuben-Cohen de l'Université de Moncton (GAUM) au Département des arts visuels en lui accordant une charge d'enseignement de neufs crédits et en fassent la recommandation à la Direction de l'Université. »

Cardin : Je trouve que c'est très bien en général. J'ai quelques commentaires sur certaines recommandations. La recommandation 2 est peut-être une bonne chose à faire; c'est peut-être nécessaire de faire ce genre de programme combiné, mais je dois dire que, en musique, on a fait cela il y a quelques années. De mon côté, je trouve que le résultat est peu enthousiasme parce qu'il y a eu une baisse d'étudiantes et d'étudiants en éducation musicale au Département de musique. Dans les années 1980-1990, je me souviens que nos diplômées et nos diplômés qui avaient le baccalauréat en musique et éducation étaient un peu notre fleuron. Elles et ils étaient nombreux. Cela avait l'air de fonctionner très bien. J'ai l'impression que c'est devenu quelque chose de lourd et, évidemment, je dis ceci sans bien connaître tous les détails du côté de l'éducation. Ceci donne l'impression que c'est difficile d'avoir un baccalauréat en éducation musicale. Je ne suis pas certain que ceci va aider du point de vue de l'effectif étudiant. Je ne sais pas si cela va faire la même chose du côté des arts visuels. C'est, en tout cas, un questionnement qu'il faut avoir. Il faut regarder comment ceci évolue.

À la recommandation 6, il y avait dans la prérecommandation, à la page 118, le mot « rétention » qui était utilisé. Je vois que l'on a remplacé celui-ci par le mot « réussite ». Est-ce qu'il y a une raison pour cela? Ne serait-il pas une bonne chose de maintenir le mot « rétention » parce que c'est une préoccupation que l'on a. C'est peut-être sémantique tout simplement. Et enfin, au sujet de la recommandation 8, j'ai un questionnement parce que proposer un tronc commun de formation me donne l'impression que pour des jeunes qui arrivent de l'école, on va leur donner un tronc commun d'information plutôt que de formation.

VRER : Au sujet du mot « réussite », c'est une question de sémantique. Lorsque le Programme d'appui à la réussite aux études a été lancé, le mot « rétention » a été discuté longuement. Nous étions de l'avis que « retenir » pouvait donner l'impression que l'on faisait quelque chose contre la volonté de quelqu'un. C'était beaucoup plus positif de parler de réussite. Si l'individu réussit, évidemment on l'a retenu à l'Université assez longtemps pour qu'il puisse réussir. Voilà la raison du changement.

E. Robichaud : J'aimerais soulever une préoccupation au sujet de la date à la recommandation 3. En raison du calendrier de la reconfiguration des programmes, je me demande s'il ne serait pas plus sage d'avoir une date en mai plutôt qu'au mois d'août. Je sais que les délais seront serrés, mais si l'on arrive en août avec un programme reconfiguré, on ne pourra pas le lancer en septembre 2011.

Amendement

R : 17-SAC-100827

Edgar Robichaud, appuyé par Neil Boucher, propose :

« Que, à la recommandation 3, la date soit changée au 31 mai 2011 au lieu « d'août 2011 ». »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Alors on revient à la proposition principale.

12.1.1 Évaluation – arts visuels (suite)

Richard : Au sujet de la recommandation 2, c'est certain que la Faculté est sensible à la situation du Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation. On sait que le Baccalauréat en arts visuels-Baccalauréat en éducation pourrait causer le même genre de situation. C'est certain qu'ils sont des programmes spécialisés et que le Département de musique et le Département des arts visuels pourraient avoir leurs propres paramètres par rapport à ce qui est nécessaire à la formation. On a plus ou moins de contrôle sur cet aspect. Le dénominateur commun par rapport à tous les programmes de baccalauréat en éducation, c'est le nombre de crédits que l'on offre en éducation. Ce dénominateur commun est assez constant à travers les différents programmes que l'on offre. Au regard de la reconfiguration des programmes, il y aura certains ajustements qui vont se faire à chacune des composantes de la formation. On est sensible au fait qu'un baccalauréat spécialisé comme celui en musique ou en arts visuels peut engendrer des obstacles. Je pense qu'il faudra discuter davantage sur la façon d'alléger ces formations tout en respectant quand même les contraintes de la *Loi sur l'éducation* du point de vue du nombre de crédits par rapport à la certification 5 de la formation des maîtres.

Navarro-Pardiñas : Je voulais proposer deux modifications. C'est une question de terminologie. Il y a des endroits où l'on parle de l'UARD. À d'autres endroits, on parle de département. Au Campus d'Edmundston, on assure une partie de la formation en arts visuels. À la recommandation 2, je propose de remplacer « département » par « UARD ». À la recommandation 7, pour faire la planification des ressources humaines, il faudrait inclure l'UARD puisque, au Campus d'Edmundston, on a les mêmes préoccupations.

Amendement

P : 18-SAC-100827

Blanca Navarro-Pardiñas, appuyée par Fatah Chetouane, propose :

« Que, à la recommandation 2 et à la recommandation 7, l'on remplace le mot « département » par UARD. »

McKee-Allain : Je comprends le sens de l'intervention de la sénatrice Navarro-Pardiñas, mais je suis un peu embêtée parce que je trouve que, quand il est question de programmes, les recommandations tiennent compte de l'UARD et ceci paraît dans les recommandations. J'avais interprété ceci comme étant plus structurel. Je trouvais que c'était beaucoup plus au niveau des négociations entre unités structurelles. J'avoue que, pour l'instant, j'aimerais avoir des éclaircissements à ce sujet.

Couturier : J'ai les mêmes préoccupations que la sénatrice McKee-Allain. Ce qui nous est présenté reflète ce que l'on reçoit habituellement au Sénat académique en termes de rapport d'évaluation et de contribution de l'UARD. De ce point de vue, j'étais à l'aise avec ce qui nous était proposé. J'ai particulièrement une préoccupation par rapport à la recommandation 7. La question de la planification des besoins en ressources humaines relève de chacun des campus. Si l'on introduit le mot UARD dans la recommandation 7, il faudrait aussi introduire le doyen des Études. Je crois que ce qui nous est proposé est plus conforme à la réalité fonctionnelle de l'Université.

Navarro-Pardiñas : Je maintiens que dans les discussions, d'une façon ou d'une autre, le Campus d'Edmundston doit être partie prenante. Je maintiens mon propos vis-à-vis la recommandation 2. Cela devrait être l'UARD et non pas le département. Concernant la recommandation 7, peut-être pour tenir compte de ce que le doyen vient de dire, au lieu de dire l'UARD, on pourrait dire que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec le doyen des Études du Campus d'Edmundston; je n'ai pas de problème, mais encore une fois, il faut que le Campus d'Edmundston soit inclus puisque nous avons des besoins en ressources humaines et des problèmes très sérieux.

Couturier : Est-ce que ce qui nous est proposé pour la recommandation 7 est conforme aux Statuts et règlements de l'Université? Les Statuts et règlements prévoit que chaque campus est autonome dans sa planification budgétaire. Ici, on est en train d'introduire une toute autre dimension. Je ne voudrais pas que l'on pose des gestes comme ceux-là sans avoir réfléchi. J'inviterais à une certaine prudence.

12.1.1 Évaluation – arts visuels (suite)

Président d'assemblée : Je suggère de scinder l'amendement et de se pencher sur la recommandation 2 uniquement. On reviendra à la recommandation 7 après.

Sur la recommandation 2

Dako : J'ai quelques préoccupations. J'ai l'impression que, lors de l'évaluation des programmes, le Campus d'Edmundston a été consulté. Le fait que l'on retrouve la dénomination UARD dans la recommandation 3 me semble inclure à peu près la préoccupation que la sénatrice Navarro-Pardiñas avait tout à l'heure. D'après moi, je crois qu'il faut revoir la formulation. Elle a certainement raison qu'il faut inclure l'UARD dans la recommandation 2.

Chetouane : Mon commentaire va dans le même sens que celui du sénateur Dako. En regardant le rapport, par exemple aux pages 71 et 72, on voit des recommandations. Dans un souci de cohérence, je trouve totalement normal d'inclure les termes pour que toutes les parties prenantes dans ce dossier soient impliquées.

Recteur et vice-chancelier : Je crois qu'il faut comprendre le sens et la portée de la recommandation. On n'a pas à consulter le ministère de l'Éducation à savoir quels cours nous allons mettre dans quels programmes. Nous sommes régulièrement en communication avec le Ministère pour assurer les besoins de formation des maîtres dans les écoles et voir quel type de formation l'on souhaite avoir de façon plus structurante et non pas de façon détaillée. Cette recommandation est une invitation à la Faculté des arts et des sciences sociales de s'asseoir avec le Ministère pour voir à la pertinence de la transformation du programme. Par la suite, la mécanique interne du cursus de formation va se faire à travers nos modes de fonctionnement académique où les UARD sont toujours consultées. Elles sont toujours partie prenante pour examiner la composition des programmes. C'est la raison pour laquelle ces nuances sont présentes au niveau de la rédaction des recommandations. On peut à la fois faire référence à un département ou une faculté et de temps à autre faire référence à l'UARD lorsqu'il s'agit des règles de composition d'un programme et d'un choix de cours dans les programmes.

Richard : Effectivement, nous avons des instances officielles au niveau du ministère de l'Éducation et de l'Université de Moncton. Il y a un comité consultatif qui se rencontre quelques fois par année. Le Ministère peut faire des suggestions par rapport à l'orientation des programmes d'études en ce qui concerne la formation des maîtres. Dans les prochaines années, peut-être même dans la prochaine année, le ministère de l'Éducation voudra signer une entente avec l'Université de Moncton. Il est en train de le faire avec les autres universités au sujet d'un système d'accréditation des universités qui offrent la formation des maîtres. Je pense que cette signature a déjà été faite à la University of New Brunswick et à la St.Thomas University. Elle se fera éventuellement avec l'Université de Moncton. Si l'on a un système d'accréditation externe, tous nos programmes de formation des maîtres devront se conformer à des paramètres développés par le Ministère. Nous devons continuer le processus de discussion et de consultation pour développer les meilleurs programmes possibles pour la formation initiale des maîtres.

Président d'assemblée : Je vous ramène au débat. La question n'est pas de savoir si c'est bon de faire des démarches auprès du Ministère. La question est de savoir si l'on doit remplacer « département » par « UARD »; j'aimerais que le débat reste sur cette question. On est sur un amendement. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'amendement avant le vote?

Bourque : Je comprends le sens de votre amendement, mais j'aimerais savoir où est le centre de responsabilité. Il me semble que pour les programmes, les décisions sont prises au niveau du département et l'UARD fait partie du département. Ce n'est pas ça l'interprétation? Bon O.K. J'ai de la difficulté à comprendre le sens de l'UARD. Pouvez-vous clarifier ceci?

E. Robichaud : La recommandation 2 réfère à une démarche plutôt administrative, soit de faire des démarches auprès du gouvernement pour voir à la possibilité de transformer un programme. Quand viendra le temps de prendre des décisions sur la composition du programme, alors ces discussions se feront en UARD. C'est une responsabilité de l'UARD

12.1.1 Évaluation – arts visuels (suite)

Vote sur R16 (amendée)

unanime

ADOPTÉE

La recommandation R : 16-SAC-100827 telle qu'amendée se lira comme suit :

« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Baccalauréat en arts visuels soit maintenu, moyennant les modifications proposées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales valide auprès du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (MENB) la pertinence d'une formation en arts pour les enseignantes et les enseignants de la province. Le cas échéant, que la Faculté et le Département, à l'instar de ce qui a été fait en musique, entame les démarches auprès de la Faculté des sciences de l'éducation et du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick afin de transformer le Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) en un programme combiné Baccalauréat en arts visuels - Baccalauréat en éducation.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, entreprenne la révision du Baccalauréat en arts visuels en respectant le règlement universitaire 2.1.1 en ce qui concerne la composition d'un programme professionnel tout en tenant compte du cadre institutionnel de la reconfiguration des programmes et en prenant en considération les suggestions de l'évaluateur Saucier, particulièrement en ce qui a trait :

- 1. aux cours de dessin, d'histoire de l'art, de philosophie et d'arts médiatiques ainsi qu'aux spécialités à maintenir avec justification à l'appui;*
- 2. à la formation générale et la formation fondamentale dans le programme;*
- 3. à l'offre plus générale de cours en première année.*

Que ces modifications soient présentées au plus tard au Sénat académique le 31 mai 2011.

RECOMMANDATION 4

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales et le décanat des Études du campus d'Edmundston, en collaboration avec l'UARD en arts visuels, en tenant compte des structures et des ententes actuelles, étudient les possibilités et les moyens de collaboration au plan de l'enseignement et qu'un plan d'action, incluant les moyens pour le réaliser, soit soumis au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 31 janvier 2011, en prévision de l'année 2011-2012.

12.1.1 Évaluation – arts visuels (suite)

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le décanat des Études du campus d'Edmundston, en collaboration avec l'UARD en arts visuels et avec l'appui des bureaux de recrutement, établissent un plan de recrutement innovateur et proactif pour le recrutement des étudiantes et des étudiants incluant les moyens requis pour le réaliser et soumettre leur plan d'action aux autorités concernées au plus tard le 1^{er} janvier 2011.

RECOMMANDATION 6

Que le Département des arts visuels poursuive ses démarches afin d'élaborer et de mettre en œuvre des moyens d'intégrer davantage les étudiantes et les étudiants aux activités du Département dans le but de maximiser la réussite dans le programme.

RECOMMANDATION 7

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec le Département des arts visuels, fasse une planification des besoins en ressources humaines requis pour l'enseignement des programmes modifiés en arts visuels du point de vue du nombre et des expertises nécessaires pour l'offre de ces programmes et que ce plan soit soumis à la Direction de l'Université.

RECOMMANDATION 8

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec l'UARD et les unités concernées, étudie les possibilités de créer un tronc commun de formation pour les trois disciplines des beaux-arts (art dramatique, arts visuels et musique) et fasse rapport au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 31 mars 2011.

RECOMMANDATION 9

(Dans la foulée de la recommandation 7, nous recommandons) :

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département des arts visuels déterminent les mécanismes requis pour intégrer la direction de la Galerie d'art Louise et Reuben-Cohen de l'Université de Moncton (GAUM) au Département des arts visuels en lui accordant une charge d'enseignement de neufs crédits et en fassent la recommandation à la Direction de l'Université. »

12.2 **CCJ-100416**

Aucun suivi nécessaire.

13. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document I, p. 1-73

13.1 **Modification au règlement universitaire 28.13**

VRER : Le Comité des programmes propose essentiellement deux points. Le premier est au niveau des règlements universitaires et le deuxième est au niveau des programmes reconfigurés à la Faculté d'administration. Enfin, il y a les résolutions transmises à titre d'information.

13.1 **Modification au règlement universitaire 28.13** (suite)**R : 21-SAC-100827**

Neil Boucher, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique adopte le règlement universitaire 28.13 portant sur la reprise d'un cours non réussi au deuxième cycle sous réserve d'une modification mineure au libellé de la première phrase. »

P. Robichaud : Il s'agit d'une modification qui vise à clarifier l'application du règlement pour le rendre conforme à ce qui est une pratique établie depuis longue date. Ce règlement de deuxième cycle porte sur la reprise d'un cours non réussi. La coutume veut que l'autorisation de reprendre le cours vienne de la doyenne ou du doyen de la faculté d'attache de l'étudiante ou de l'étudiant. Le règlement ne le dit pas clairement. Le règlement mentionne la doyenne ou le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche dans sa deuxième phrase, mais il peut y avoir une certaine confusion à savoir quelle doyenne ou quel doyen a véritablement l'autorité de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant la reprise d'un cours non réussi. Alors pour qu'il soit clair que ceci relève de la doyenne ou du doyen de la faculté d'attache de l'étudiante ou de l'étudiant, le Comité des programmes propose qu'il y ait une modification au règlement 28.13.

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

13.2 **Abolition de la Mineure en technologie de la gestion****R : 22-SAC-100827**

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique abolisse le programme de Mineure en technologie de gestion. »

G. LeBlanc : Le programme de Mineure en technologie de gestion est un programme de la Faculté d'administration depuis 1998. Je pense que c'est un programme qui avait été transféré de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté d'ingénierie. Elle était constituée de cours comme Traitement de l'information, Gestion de l'entrepreneuriat, Application de la technologie dans la bureautique et tous ces cours ont été abolis au fil du temps. Présentement, le contenu du programme ne reflète pas l'appellation de la Mineure. Il y a quelques inscriptions dans ce programme, surtout des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation qui sont en enseignement au secondaire. Si je comprends bien le dossier, ces étudiantes et ces étudiants seront invités à s'inscrire au programme de la Mineure en science de la gestion.

J'avais, en 2004, proposé l'abolition du programme lors de l'évaluation des programmes, mais étant donné qu'il y avait quelques étudiantes et étudiants dans la Mineure, on a accepté qu'elle reste dans les livres. Je pense que cette Mineure n'est plus pertinente.

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

13.3 **Reconfiguration de la Mineure en sciences de la gestion****R : 23-SAC-100827**

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Mineure en sciences de la gestion. »

G. LeBlanc : Le programme de Mineure en sciences de la gestion est destiné aux étudiantes et aux étudiants inscrits aux autres baccalauréats avec majeure et mineure à l'Université de Moncton et aux étudiantes et aux étudiants de la Faculté des sciences de

13.3 Reconfiguration de la Mineure en sciences de la gestion (suite)

l'éducation pour l'enseignement au secondaire. Dans l'élaboration de la reconfiguration du programme, nous avons consulté la Faculté des sciences de l'éducation pour mieux comprendre leurs besoins.

Le programme consiste en 24 crédits de cours. Il est prévu que les finissantes et les finissants seront en mesure d'occuper des postes dans les organisations dans leur domaine de spécialisation. En termes de stratégies pédagogiques, elles sont les mêmes que dans les autres programmes de la Faculté d'administration. On utilise diverses méthodes de cas, les jeux de rôle, les discussions de groupe, les exercices, les simulations en classe et ainsi de suite.

À la fin de ce programme, la diplômée ou le diplômé aura acquis des connaissances de base lui permettant de s'intégrer plus facilement à l'équipe de gestion responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des plans et des objectifs de l'organisation.

Au sujet de la composition du programme, à la page 14, vous voyez en gras les modifications proposées. Donc le cours *Introduction au management* remplacera le cours *La gestion*. Le cours *Introduction au marketing* remplace *Principes de marketing*. Nous avons ajouté le cours DROI2000 *Initiation au droit commercial* pour les étudiantes et les étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation. Celles et ceux des autres facultés suivront le cours *Introduction à la gestion des opérations* qui remplace le cours *Gestion des opérations*. Pour les cours à option, on dit choisir six crédits parmi les cours suivants.

Chetouane : Lorsque l'on dresse la comparaison entre la Mineure en technologie de gestion et la Mineure en science de la gestion, sauf les modifications de titres de certains cours que vous avez expliqués dans le rapport et l'ajout et l'élimination, par exemple, du cours de statistiques, il y a deux ou trois cours qui partent et l'ajout d'un cours, quelle est la différence substantielle entre ce que vous avez aboli et ce que vous avez proposé?

G. LeBlanc : La Mineure en technologie de gestion était une mineure reliée à la bureautique dans les années 1970. Elle était à la Faculté des sciences de l'éducation. Étant donné que l'on avait accepté le transfert des cours chez-nous, dans le temps, lorsque l'on abolissait les cours, il fallait les remplacer par d'autres. C'est une mineure qui était devenue non pertinente. L'ensemble des cours n'était pas relié à la technologie de gestion comme telle.

Chetouane : Ce que vous avez comme Mineure en technologie de gestion, c'est celle qui existe depuis les années 1970. C'est ce que vous dites, n'est-ce pas? Donc ce n'est pas une abolition parce que c'est une mineure qui ne fonctionne pas. Vous avez pratiquement renouvelé cette mineure en lui donnant un nouveau nom et en insérant deux ou trois nouveaux cours et en changeant quelques titres, c'est ça? Il ne s'agit pas d'une abolition, parce que, en lisant la lettre de la page 6, en parlant de la Mineure en technologie de gestion, on remarque que déjà le titre est déjà mal placé parce que, en général, l'on parle de Mineure de gestion de technologie, pas de technologie de gestion. Donc, c'est l'abolition de cette mineure. C'était dans un souci de la recréer, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de modification de fond. Est-ce que c'est ça? C'est la question que je me pose.

G. LeBlanc : On ne crée pas une nouvelle mineure. La Mineure en technologie de gestion est abolie. La Mineure en sciences de la gestion existe présentement. Elle est tout simplement reconfigurée.

Dako : Je me rends compte que certains cours ont été enlevés notamment en marketing. Ceci a été expliqué. La vente, par exemple, était importante dans le secteur de marketing, mais je ne comprends pas la raison pour laquelle on peut l'enlever dans la formation reconfigurée sous prétexte qu'il y a un préalable. Est-ce que, dans le marketing, la vente n'est pas nécessaire pour les gens que l'on forme dans cette discipline? J'aimerais bien avoir quelques explications à ce propos.

G. LeBlanc : On doit choisir, comme cours à option, six crédits parmi six blocs. On veut que l'étudiante ou l'étudiant ait une connaissance dans diverses disciplines des sciences de la gestion. On ne peut pas tout offrir. Bien sûr, la vente est un cours important en marketing comme d'autres cours. On permet à l'étudiante ou à l'étudiant de suivre jusqu'à

13.3 Reconfiguration de la Mineure en sciences de la gestion (suite)

trois crédits, mais la séquence de préalables fait en sorte que l'étudiante ou l'étudiant ne peut pas choisir le cours de vente. Alors, c'était de la fausse publicité que d'avoir le cours dans le Répertoire alors que l'étudiante ou l'étudiant n'a pas accès au cours. C'était la même chose pour d'autres cours. Nous voulons que les étudiantes et les étudiants aient une connaissance générale du fonctionnement des organisations. On veut qu'elles ou ils choisissent des crédits parmi les diverses disciplines et l'on ne veut pas qu'une étudiante ou un étudiant fasse six crédits en marketing. Si elles ou ils sont intéressés par le marketing, elles ou ils peuvent prendre une mineure en marketing.

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

13.4 Reconfiguration du Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)

VRER : La Faculté d'administration a déposé au Comité des programmes la reconfiguration de deux de ses programmes, soit les programmes régulier et coop. On va les présenter séparément.

R : 24-SAC-100827

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au programme de Baccalauréat en administration des affaires (concentration en gestion internationale) afin qu'il devienne le Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale). »

G. LeBlanc : J'aimerais souligner quelques points. Le programme permettra à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir une formation spécialisée en gestion internationale afin qu'elle ou il puisse intégrer des organisations qui ont des ramifications à l'étranger. Le programme cherche à former des étudiantes ou des étudiants ouverts aux autres cultures, sensibles aux problématiques internationales, capables de communiquer et de travailler dans un contexte international. Il y a deux grands objectifs. Il y a les objectifs liés à l'intégration des diplômées et des diplômés dans les organisations. Le deuxième objectif repose sur la connaissance générale du monde et l'ouverture sur les autres pays et populations du monde. Et bien sûr, à la fin de son programme, l'étudiante ou l'étudiant devra avoir acquis les connaissances théoriques et pratiques et avoir développé des habiletés pour être capable d'œuvrer dans un contexte international tout en maîtrisant le français et l'anglais ainsi que d'avoir développé un intérêt pour une troisième langue.

Plusieurs stratégies pédagogiques seront utilisées à la Faculté d'administration, soit les études de cas, les simulations et les jeux de rôle. Il y aura l'organisation d'une mission commerciale. Par ailleurs, au niveau des résultats attendus, les étudiantes et les étudiants seront en mesure d'assumer des postes d'agentes et d'agents dans diverses firmes comme les firmes comptables, les entreprises de consultation de transport maritime, les équipes de vente pour les entreprises exportatrices, le gouvernement, les consulats canadiens à l'étranger, les agences de promotion du commerce international et les agences internationales.

À la page 25, on présente la structure du programme. Elle a certaines particularités. Dans la discipline principale, nous avons une série de cours, soit le tronc commun. C'est un avantage pour nous car, après une année d'études, l'étudiante ou l'étudiant peut transférer dans d'autres programmes. On a constaté que dans les autres universités, la même démarche est suivie dans l'offre de cours. Pour les cours de la discipline, vous voyez qu'il y a plusieurs cours : Comportement du consommateur, Gestion de la qualité et de la recherche commerciale, Marketing international et le projet international. Il y a des sujets en finance internationale et un projet de fin d'études. L'étudiante ou l'étudiant doit choisir deux cours ayant les sigles AD. De plus, les étudiantes et les étudiants feront une session d'études à l'international. Les cours choisis lors de cette session seront des cours ayant une teneur internationale. Pour ce qui est des cours connexes, il y a des cours d'économie,

13.4 Reconfiguration du Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) (suite)

de mathématiques et de statistique. On demandera aux étudiantes et aux étudiants de suivre au moins un cours de troisième langue en plus des quatre cours connexes dont les grandes religions, les cartes du monde et la science politique. Au niveau de la structure du programme, nous l'avons comparée avec l'Université d'Ottawa, HEC Montréal, l'Université Laval et l'Université Sainte-Anne. Notre programme se compare relativement bien avec les autres universités. Il n'y a pas de discipline en gestion internationale comme telle; c'est un amalgame de cours dans le domaine de la gestion en plus des cours qui traitent de l'internationalisation. En comparant avec les autres universités, on constate que l'Université Sainte-Anne n'a pas d'exigence de suivre des cours à l'étranger. En termes de cours de troisième langue, l'Université Sainte-Anne demande six crédits d'espagnol. Au HEC Montréal, dans le cadre de leur programme, elle ou il doit faire neuf crédits obligatoires à l'étranger, soit l'équivalent d'une session. Les étudiantes et les étudiants doivent maîtriser une deuxième langue – surtout l'anglais – et HEC Montréal dit que l'utilisation d'une troisième langue est fortement recommandée. Leurs étudiantes et leurs étudiants doivent profiter des cours au choix pour suivre ces cours de langue.

À l'Université Laval, en termes de langue, on exige la maîtrise de la langue anglaise seulement. À l'Université d'Ottawa, on exige un cours de troisième langue et au moins 12 crédits à l'international. L'Université d'Ottawa permet à leurs étudiantes et leurs étudiants de suivre jusqu'à une année d'études à l'international. Dans le cadre de notre programme, nous rendons obligatoire une session d'études à l'étranger, soit 15 crédits. Selon nous, une personne qui fait un programme en gestion internationale devrait étudier à l'étranger pour un minimum d'une session si pas plus. C'est une condition du programme. Rendre obligatoire une session à l'étranger ne devrait créer aucun problème à notre avis. Il n'y a aucun coût supplémentaire à notre faculté et l'on va gérer les dossiers.

Il n'y a pas une demande de ressources additionnelles et, en termes d'échange, cela ne devrait pas causer de problème car nous avons un grand nombre d'ententes avec des établissements à l'étranger. À titre d'exemple, nous avons huit ententes au Mexique, cinq aux États-Unis, 16 avec la France, une avec Bruxelles, une avec Budapest et une avec la Finlande. Pour la mobilité étudiante, ceci ne devrait pas causer un problème. D'ailleurs, ceci va favoriser la mobilité étudiante. En contrepartie, nous pourrions accueillir des étudiantes et des étudiants des universités avec lesquelles nous avons signé des ententes. Enfin, vous trouverez à la page 28 un bref résumé des neuf objectifs de formation générale et à la page suivante, on parle des consultations auprès des autres facultés.

Recteur et vice-chancelier : Je voudrais féliciter le doyen et l'ensemble de l'équipe à la Faculté d'administration. Il s'agit d'un véritable effort de mettre sur pied un programme en gestion internationale. Ce programme permettra aux étudiantes et aux étudiants d'être exposés à cette nouvelle réalité tant par le type de cours proposés dans le programme que par ce stage à l'international. Je crois qu'il faut applaudir le fait que l'on veuille rendre obligatoire cette mobilité internationale. Ce que l'on constate, à l'heure actuelle, c'est que plus de gens de l'extérieur nous arrivent en mobilité internationale à l'Université de Moncton que nos étudiantes et nos étudiants partent. Il faut absolument trouver des moyens et des exemples qui vont témoigner d'une réussite et valider ce genre d'expérience. Je voudrais féliciter la Faculté.

J'ai une petite préoccupation. Comme il s'agit d'un stage obligatoire à l'étranger, qu'en est-il d'une bourse à chacune des étudiantes et à chacun des étudiants qui partent en mobilité? Est-ce que l'Université garantit une bourse pour le transport? Est-ce que, au moment de l'inscription, ces étudiantes et ces étudiants sauront que ce programme peut représenter des coûts supplémentaires? Est-ce que ceci est prévu? Je crois que cela pourrait être un enjeu et l'on devra être transparent avec celles et ceux qui veulent s'inscrire dans ceci tout en souhaitant que l'on sera en mesure de les aider autant que possible.

G. LeBlanc : Oui, nous allons informer les étudiantes et les étudiants des enjeux. En ce moment, elles et ils vont payer leurs droits de scolarité à l'Université de Moncton. Elles et ils auront à payer leur billet d'avion en plus des frais afférents dans l'autre pays. Celles et ceux qui vont se tourner vers la France auront certains coûts, mais je vois que, en France, les coûts de logement sont moins dispendieux. Il y a même des partenaires en France qui offrent des bourses à nos étudiantes et à nos étudiants. Vous avez tout à fait raison qu'il

13.4 Reconfiguration du Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale) (suite)

faudra bien expliquer les enjeux aux étudiantes et aux étudiants. En règle générale, le Bureau des relations internationales offre des bourses de départ. Il faudra bien expliquer les coûts reliés au programme, mais je ne pense pas que cela va coûter plus à l'étudiante ou à l'étudiant de faire une session à l'étranger que de vivre à Moncton pour une session. Lorsque l'on fait tout le décompte, je ne pense pas qu'elles ou ils vont s'endetter pour faire cette session d'études. On note que celles et ceux qui vont en mobilité ne restent pas une session, mais plutôt deux sessions. Elles et ils restent même l'été. Elles et ils y font même des stages.

Recteur et vice-chancelier : Nous avons plusieurs ententes avec les universités étrangères, mais lorsque l'on regarde ceci de près, il y a des universités de langue espagnole, anglaise, française, il y a même Budapest. Je sais que nous n'avons pas une grande capacité d'enseigner les langues étrangères ici, mais il n'y a pas que l'espagnol qui est enseigné. Est-ce que l'on pourrait envisager élargir ceci éventuellement? Je ne le sais pas. Je pense à l'Allemagne parce que l'on a quand même ici des cours d'allemand. Pour quelqu'un qui s'intéresse au marché européen, la langue allemande est très importante. Bien sûr, on pourrait parler du mandarin et d'autres, mais est-ce que la Faculté examine cette option?

G. LeBlanc : Les trois crédits en langue sont liés à l'initiation à une troisième langue. Ce n'est pas nécessairement l'espagnol. On soupçonne cependant que ce sera l'espagnol dans bien des cas parce que présentement, en termes de commerce international, la mission commerciale que l'on organise avec l'APÉCA mène aux États-Unis, au Mexique ou en France. Toutefois, celles et ceux qui veulent suivre des cours d'allemand peuvent le faire en suivant un cours de trois crédits obligatoires et trois cours au choix d'allemand.

Selouani : J'aimerais partager une expérience que nous avons eue relativement à l'incitation des étudiantes et des étudiants d'aller en mobilité. Effectivement, c'est un défi en termes de coûts. En discutant avec les étudiantes et les étudiants, il faut peut-être rechercher une valeur ajoutée. L'expérience que nous avons eue en mobilité avec l'Université de Poitiers, c'est que l'on a reculé le stage de mobilité à la fin du baccalauréat. Ceci a donné la possibilité à l'Institution française d'offrir un équivalent de Master 1, ce qui fait que l'étudiante ou l'étudiant qui termine son baccalauréat à l'Université de Moncton a la possibilité de faire son stage à l'international, mais aussi de gagner une équivalence en termes de Master. Si elle ou il veut continuer, il n'aura qu'à faire une année en France. C'est en quelque sorte une valeur ajoutée qui permet de compenser quelque peu les coûts que pourraient engager les étudiantes et les étudiants. Je ne sais pas si cela peut être applicable pour vous, mais si le stage est reculé vers la fin, on pourrait négocier des accords dans ce sens. Les étudiantes et les étudiants français ont un accord similaire lorsqu'elles et ils viennent terminer leur Master de France à l'Université de Moncton.

Chetouane : J'aimerais réitérer tout le respect pour l'effort fourni pour reconfigurer tous vos programmes. C'est un signe de santé. Sans vouloir m'ingérer dans les choses qui sont un peu loin de mon champ d'études, j'ai remarqué que, dans la nomination de certains cours, on utilise de manière indifférente les titres *management avec gestion, gestion, management* etc. et puis même *fiscalité et finance*. Ce sont des termes qui peuvent prêter à confusion. Dans la feuille de route, à la page 43, vous avez dans la première année, *Introduction au management* et vous avez *Gestion*. Après, vous avez *Introduction à la gestion des opérations* en comparaison avec *Méthodes quantitatives en gestion. Gestion des opérations*, c'est pratiquement des méthodes quantitatives de gestion. Il y a aussi *Management international*. Aussi, à la page 25, on a le tronc commun. Par exemple, *Comptabilité financière, Gestion financière et Fiscalité*, ceci m'interpelle un peu. Ne faut-il pas faire attention lorsque l'on utilise les termes *Management* et *Gestion*? Ne faut-il pas rester consistant, car c'est la même chose; le management, c'est la gestion. Peut-être qu'il faut revoir les appellations dans les jours qui suivront la mise en place de ce programme.

Bernier : J'aimerais féliciter les intervenantes et les intervenants pour les efforts qu'elles et ils ont consenti à ce travail. Je sais en quoi cela consiste ayant moi-même travaillé à la reconfiguration des programmes en philosophie. Mon commentaire est relatif aux objectifs de formation générale. Lors des réflexions, est-ce que l'on s'est posé la question à savoir si cela pouvait être pertinent d'inclure à un des endroits un cours de philosophie pouvant satisfaire un objectif? Quand je regarde le programme, il y a trois endroits où les étudiantes

13.4 **Reconfiguration du Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)** (suite)

et les étudiants auront l'opportunité d'aller chercher dans la banque de cours. Elles et ils pourront sûrement prendre des cours en philosophie. Nous savons que, traditionnellement, dans la formation générale, la philosophie a joué un rôle très important. Dans les institutions postsecondaires au Québec, dans les cégeps, les étudiantes et les étudiants sont tenus de faire de la philosophie. En France, dans les classes terminales, les étudiantes et les étudiants font des cours de philosophie. Dans la formation générale, je suis certain que l'on pourrait multiplier les exemples. Je pense que les cours de philosophie ont fait leur preuve pour contribuer à la formation générale. Je pense que c'est le rôle du Département de philosophie d'offrir des cours qui peuvent contribuer à la formation générale. C'est simplement un commentaire. Je réitère ma question à savoir si l'on a considéré cette question?

G. LeBlanc : Dans le cadre de la reconfiguration de nos programmes, pour les autres programmes qui ont été acceptés au Sénat académique, nous avons prévu, pour l'OFG-3, un cours qui est offert à la Faculté, soit la responsabilité sociale qui traite d'éthique en affaires. Je sais que ceci n'est pas un cours de philosophie. Dans le cadre de ce programme, pour nous, la question de philosophie se pose sous l'OFG-3 quand l'étudiante ou l'étudiant aura à choisir un cours dans la banque de cours. Dans les cours qui sont déposés dans la banque de cours de l'OFG-3, en ce moment, ce sont surtout des cours en philosophie qui sont là. On ne les a pas imposé aux étudiantes et aux étudiants. Je reconnais l'importance de la discipline, mais dans notre esprit, ce cours sera suivi sous l'OFG-3 lorsque l'étudiante ou l'étudiant ira dans la banque de cours. Toutefois, vous avez raison, l'étudiante ou l'étudiant pourrait choisir un autre cours.

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

13.5 **Reconfiguration du Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)**

R : 25-SAC-100827

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au programme de Baccalauréat en administration des affaires (concentration en gestion internationale - régime coopératif) afin qu'il devienne le Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale - régime coopératif). »

G. LeBlanc : Il s'agit d'un programme similaire au programme régulier, sauf l'ajout de trois stages d'une durée de 14 semaines. Ces stages sont rémunérés, mais non crédités. Ces stages ont lieu à la fin des années deux, trois et quatre. Les deux programmes sont similaires, mais les objectifs sont légèrement différents en raison des stages et des conditions de maintien. À la page 67, on présente les conditions d'admission. Les étudiantes et les étudiants font une demande d'admission au régime coopératif à la fin de la première année. L'admission au programme est limitée à 15 étudiantes ou étudiants. Pour être admis, il faut avoir réussi tous les cours de la première année et être inscrit dans le programme B.A.A. On exige une moyenne cumulative minimale de 2,50. Une étudiante ou un étudiant qui échoue un stage doit transférer au programme régulier. Voilà les différences entre les deux programmes.

Chetouane : Vous avez dit que les deux programmes sont semblables, sauf pour l'ajout de stages. Nous avons, dans le projet d'ordre du jour, deux plaintes concernant le Bureau de l'enseignement coopératif qui est responsable des stages pour les étudiantes et les étudiants. Quelle est l'implication du Bureau de l'enseignement coopératif? Est-il l'organisme qui va trouver des stages à ces étudiantes et ces étudiants? Quel est le lien entre cette plainte et ce programme? Ma crainte, c'est que l'on va adopter quelque chose alors qu'il y a un problème dans un appareil qui est nécessaire pour le fonctionnement de ce régime coopératif.

13.5 **Reconfiguration du Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale – régime coopératif)** (suite)

Recteur et vice-chancelier : Premièrement, la correspondance que nous avons eue ce matin ne se rapporte pas aux programmes offerts à la Faculté d'administration, mais plutôt à ceux du Département d'administration publique. Deuxièmement, le Bureau de l'enseignement coopératif a déjà le mandat des programmes coopératifs dont celui qui est proposé ici. En termes concrets, il y a déjà ce service pour le programme existant et le volet reconfiguré du programme ne change pas la nature du volet coopératif de ce programme.

G. LeBlanc : Pour ce programme, les stages sont trouvés par le Bureau de l'enseignement coopératif. Je me permets d'ajouter que nous sommes très satisfaits des services de ce bureau. Il trouve des stages pour nos étudiantes et nos étudiants dans tous nos programmes de premier et deuxième cycles.

Recteur et vice-chancelier : Si une étudiante ou un étudiant décide de faire des stages à l'international, qu'arrive-t-il avec son exigence de mobilité internationale pour ses crédits? Est-ce qu'elle ou il peut les substituer et, ensuite, on l'exempterait de cette session à l'étranger? Est-ce que l'on a réfléchi à cela?

G. LeBlanc : Dans le cadre du programme, il faut bien noter que l'étudiante ou l'étudiant doit faire une session à l'international. Ceci est obligatoire. De plus, il doit faire trois stages.

Recteur et vice-chancelier : Mais ces stages sont à l'étranger?

G. LeBlanc : C'est encore mieux. On aimerait les voir faire leur stage à l'étranger. Elles ou ils seront à l'étranger pour une session, voire deux.

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

13.6 **Résolutions transmises à titre d'information**

Secrétaire générale : À la page 73, vous trouverez les créations et les abolitions de cours de même que les ajouts à la banque de cours des objectifs de formation générale. Concernant la création de cours, on a procédé à la création de quatre cours en lien avec des modifications apportées à la Mineure en français langue seconde. On remarquera aussi que des cours au niveau de la grammaire ont été abolis. En administration, il y a eu des abolitions de cours toujours en lien avec la reconfiguration des programmes. Vous avez aussi des cours qui ont été abolis en français en lien avec le dossier de la formation linguistique.

14. **CÉRÉMONIE DE COLLATION DES DIPLÔMES : OCTOBRE 2010**

Recteur et vice-chancelier : Pour des circonstances qui n'étaient pas prévues au moment de l'adoption du calendrier des collations des diplômes, nous souhaitons avancer la date de la cérémonie de la Collation des diplômes. On a consulté le Bureau de direction du Sénat académique au mois de juin, puisqu'il fallait faire les arrangements préliminaires afin que la cérémonie soit avancée du 23 octobre au 15 octobre prochain. Nous avons fait une série de démarches. Ceci ne semble pas poser des difficultés. Comme l'établissement du calendrier universitaire relève du Sénat académique, il serait apprécié que le Sénat académique ratifie la position du Bureau de direction du Sénat académique en ce qui concerne la date de la cérémonie de Collation des diplômes d'octobre 2010.

R : 26-SAC-100827

Marie-France Albert, appuyée par Blanca Navarro-Pardiñas, propose :

« Que la cérémonie de la Collation des diplômes prévue le 23 octobre soit avancée au 15 octobre 2010.

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

15. STAGES

VRER : Ce point découle d'une décision administrative que j'ai prise l'an dernier. Comme vous êtes probablement au courant, nous pouvons dire que, à l'Université de Moncton, il y a deux types de stages. Il y a des stages qui sont gérés par le Bureau de l'enseignement coopératif parce que ces stages relèvent de programmes coopératifs assujettis aux conditions d'agrément de l'Association canadienne d'enseignement des programmes coopératifs (ACDPC). Selon notre Répertoire, nous avons 23 stages de ce type. Ils font partie du régime pédagogique du programme d'études.

Il y a un autre type de stage. Il y a des individus dans certains programmes professionnels qui font des stages comme partie de leur cursus de formation. C'est le cas de la nutrition, du travail social et de la psychologie. Ces unités dont relèvent les programmes ne se prévalent pas des services du Bureau de l'enseignement coopératif parce que ces programmes ne sont pas des programmes coopératifs.

Il y a un autre département dont les stages font partie du cursus de formation. C'est le programme de Maîtrise en administration publique. Ce programme n'est pas un programme coopératif. Puisque le programme de M.A.P. n'était pas un programme coopératif, j'ai jugé qu'il y avait une sorte d'anomalie ici. Le Bureau de l'enseignement coopératif suit une formation spéciale dictée par un ordre d'agrément. Puisque le Bureau de l'enseignement coopératif devait accommoder les stages des départements dont les programmes n'étaient pas des programmes coopératifs, j'ai pris la décision administrative que, dorénavant, le Département d'administration publique devait s'occuper du volet stage de leurs propres étudiantes et étudiants comme le travail social, la nutrition et la psychologie. Voilà la raison de ma décision. Celle-ci a été mal reçue par le Département d'administration publique dans le sens que, potentiellement, cela a pu causer des problèmes. Cette année, je pense que la situation a été réglée. Toutefois, les étudiantes et les étudiants ont déposé une plainte.

McKee-Allain : J'aimerais ajouter des informations et faire une proposition. La question des stages a été inscrite à l'ordre du jour du Sénat académique par le sénateur Gilles Bouchard au mois de mai. Monsieur Bouchard a terminé son mandat au mois de juin. Le dossier a été reporté à la réunion d'aujourd'hui. Donc l'auteur d'une des correspondances est absent et ne peut défendre son point.

Nous avons deux documents. Dans le document du sénateur Bouchard, on s'adresse au service du Bureau de l'enseignement coopératif. Il est question d'insatisfaction et le sénateur Bouchard invite le Sénat académique à se pencher sur ce service. On a entendu un peu plus tôt que, dans une autre faculté, au niveau des programmes, on est satisfait. J'aimerais donner une information. Il y a présentement un comité qui étudie le mandat et le rôle du Bureau de l'enseignement coopératif. À ma connaissance, ce comité va déposer un rapport. Ce comité a été mandaté par le Sénat académique et il va soumettre un rapport au Sénat académique au mois d'octobre. Au sujet de la correspondance de l'étudiante et de l'étudiant, je souligne qu'elles et ils sont inscrits au programme de la Maîtrise en administration publique, programme qui relève de deux facultés, soit la Faculté des études supérieures et de la recherche et la Faculté des arts et des sciences sociales. Ils se sont adressés également aux deux décanats.

J'aimerais demander au Sénat académique de reporter le volet questionnement du Bureau de l'enseignement coopératif et de se pencher sur ce dossier au moment où le Sénat académique prendra connaissance du rapport du comité. Par ailleurs, je prends la lettre des étudiants au sérieux. Je les ai rencontrés à plusieurs reprises. Il y a une insatisfaction. À court terme, je souhaiterais que l'on attende le dépôt du rapport et que la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche, le directeur du Département d'administration publique et moi-même puissions rencontrer le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour essayer de trouver une solution. Selon plusieurs, la proposition qui a été proposée à court terme n'a pas fonctionné. J'ajouterais que, à la Faculté, on a le programme de travail social. On a un poste, à temps plein, d'une coordonnatrice des stages. Nous avons beaucoup d'étudiantes et d'étudiants à placer, mais il y a une personne qui s'en occupe à temps plein. En administration publique, il y a quatre professeures et professeurs. Il y a moins d'étudiantes et d'étudiants qu'en travail social. Il y a des spécificités. Il y a des nuances à apporter. À mon avis, la question est importante.

15. **STAGES** (suite)**R : 27-SAC-100827**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Odette Snow, propose :

« Que le Sénat académique se penche et prenne une décision sur le contenu de la lettre de Gilles Bouchard au moment de la réception du rapport du Comité ad hoc qui étudie le mandat du Bureau de l'enseignement coopératif. »

Ryan : Je signale que, en passant, il manque des micros. Il manque deux micros ici. Je suis obligée de prendre le micro de la sénatrice Pelland. Je voulais le signaler pour les prochaines réunions.

Comme il est mentionné dans le document de monsieur Bouchard, il s'agit d'un département et non pas d'une école. Psychologie et travail social sont des écoles à ce que je sache. Ici, il s'agit d'un département. Alors, on ne peut pas utiliser le même traitement pour comparer les deux situations.

Aussi, j'ai un problème avec le fait qu'une décision d'une telle importance ait été prise sans passer par le Sénat académique.

Sichel : Le sénateur Boucher a dit que les programmes dits coopératifs relèvent du Bureau de l'enseignement coopératif. Je me demande si je sais ce qu'est un programme coopératif. Est-ce que c'est pour un stage seulement? Est-ce que c'est un programme avec un stage structuré selon l'Association? Ces critères me semblent arbitraires. Je me demande si c'est vraiment une base suffisante pour allouer des ressources. C'est une question de base.

Président d'assemblée : Votre question est intéressante, toutefois, nous avons une proposition pour reporter le débat. Si l'on fait le débat maintenant, ceci va à l'encontre de la proposition. Je vous demande de restreindre vos remarques à la proposition.

Recteur et vice-chancelier : Je suis pour cette proposition, mais avec la nuance suivante. On ne peut pas anticiper quelles seront les conclusions du groupe de travail. Mais il y a une chose qui est certaine. Il y a toujours eu une séparation entre l'approche au stage coop et l'approche dans les stages qui font partie des cursus de formation créditée à l'Université de Moncton à une exception près. Le Bureau de l'enseignement coopératif s'est occupé des programmes coopératifs et les unités académiques se sont occupées de placer leurs étudiantes et leurs étudiants dans des stages crédités. Demandez-le à la directrice à l'École réseau de science infirmière; demandez-le au doyen de la Faculté des sciences de l'éducation. Je ne crois pas que la solution est de ramener les stages de M.A.P. au Bureau de l'enseignement coopératif sauf si l'on veut faire un programme coopératif avec la M.A.P.

Je vous rappellerai que l'ancien sénateur Bouchard a été l'un des plus grands critiques de la qualité des services du Bureau de l'enseignement coopératif. C'était le seul qui critiquait les services du Bureau de l'enseignement coopératif. Pourquoi? C'est parce que le Bureau de l'enseignement coopératif doit se conformer, dans son approche, à la supervision et à l'encadrement des étudiantes et des étudiants et à trouver des stages. C'est une approche différente de celle exigée pour la formation en milieu de stage pour le cursus crédité. Je ne crois pas que c'est en ramenant la M.A.P. au système du Bureau de l'enseignement coopératif que l'on va régler le problème. Je crois qu'il faut regarder ce que cela représente et combien d'étudiantes et d'étudiants en moyenne par année doivent être placés. Qu'est-ce que ceci représente par rapport aux moyennes d'étudiantes et d'étudiants que l'on place dans d'autres disciplines? Quelles sont les ressources que l'on donne à d'autres disciplines? Il faut faire les ajustements en fonction des exigences et du volume de travail que cela nécessite pour la M.A.P. J'espère que, d'ici le mois d'octobre, l'on puisse trouver une façon d'y arriver.

L'approche utilisée une fois la décision prise de sortir la M.A.P. du Bureau de l'enseignement coopératif n'était pas finale au point de dire que l'on a fermé le dossier. Il y a eu beaucoup de discussions entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la Faculté et le Département. Malheureusement, nous ne sommes pas arrivés à une entente à ce niveau. C'est ce que je voulais dire. Je suis d'accord avec la proposition de

15. STAGES (suite)

la doyenne, mais j'espère bien que l'on ne sera pas inactif d'ici le mois d'octobre, si la stratégie est de ramener la M.A.P. dans le Bureau de l'enseignement coopératif.

Adégbidi : Si je comprends bien le mandat de ce comité, il travaille sur le Bureau de l'enseignement coopératif. Ce comité s'occupera de faire des recommandations sur les stages et sur le Bureau de l'enseignement coopératif. L'ancien sénateur Bouchard, dans sa lettre, soulève la question du Bureau de l'enseignement coopératif et ensuite la question des stages qui ne relèvent pas du Bureau de l'enseignement coopératif. Donc remettre la discussion de cette lettre du sénateur Bouchard au moment où l'on aurait sur la table les recommandations de ce comité ne répondrait pas au premier volet de la question que pose l'ancien sénateur Bouchard à savoir les stages de la M.A.P. qui ne sont pas des stages qui relèvent du Bureau de l'enseignement coopératif. Je pense qu'il y a cette nuance et l'on devrait d'une manière ou d'une autre discuter un peu de cette question aujourd'hui.

Président d'assemblée : Est-ce que quelqu'un est capable de nous dire si le mandat du comité couvre la question des limites du mandat du Bureau de l'enseignement coopératif?

McKee-Allain : Je peux vous dire que j'ai répondu comme doyenne qu'il y a des programmes qui relèvent du Bureau de l'enseignement coopératif. J'ai d'autres programmes, par exemple la traduction. J'ai répondu à des questionnaires et j'ai demandé à rencontrer le comité. Ceci a été fait au mois de juin. À partir de la grille des questions et des objectifs que l'on m'a présentée, je suis consciente que l'on va toucher à la question de la mission du Bureau de l'enseignement coopératif pour ensuite être en mesure de positionner un programme comme la M.A.P.

VRER : J'ai eu l'occasion de faire une lecture rapide du rapport préliminaire. Le groupe fait une recommandation quant à la relation du programme de M.A.P. avec le Bureau de l'enseignement coopératif. Je ne veux pas entrer dans les détails à ce moment-ci puisque le rapport est en processus de rédaction. Le rapport final n'a pas encore été déposé. Je peux vous dire que cette question y est traitée.

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

R : 28-SAC-100827

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Odette Snow, propose :

« Que la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales et le directeur du Département d'administration publique rencontrent le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour tenter de trouver une solution à court terme en attendant la décision du Sénat sur le dossier des stages. »

Dako : Les étudiantes et les étudiants ont tenu à ce que le Sénat académique soit mis au courant de cette démarche. La sénatrice propose de remettre ceci à un autre groupe. Je ne comprends pas la procédure que l'on adopte en ce moment. Est-ce qu'il n'y a pas lieu de déposer un élément officiel pour que cela soit discuté au Sénat académique?

McKee-Allain : Je propose au Sénat académique de tenter de trouver une solution entre les instances qui sont directement impliquées en réponse à la plainte. Évidemment, ceci implique le Sénat académique et il en sera informé. Il y aura un suivi. Je demande au Sénat académique de nous déléguer la responsabilité parce que c'est un dossier qui a plusieurs éléments dont vous n'avez pas en main présentement quitte à revenir pour vous informer du suivi.

VRER : Je vais voter en faveur de la proposition. Avant de le faire, je voudrais tout simplement rassurer les sénatrices et les sénateurs autour de la table que si la proposition est adoptée et que nous nous concertons, ceci n'est pas la première fois. Je voudrais aviser les gens que j'ai essayé à maintes et maintes reprises de trouver une solution en présence de la doyenne, parfois seul, parfois seul en présence du directeur, parfois avec les deux ensemble. Je ne voudrais pas que les sénatrices et les sénateurs soient sous l'impression que j'ai suivi une politique de laisser-faire, au contraire. Certaines choses que

15. STAGES (suite)

J'ai proposées, selon le Département, n'ont pas fonctionné. D'autres choses que j'ai proposées n'ont pas été tentées. Bien que je voterai en faveur, je sais qu'il faut trouver une solution à la situation.

Lakhal : Le Sénat académique, en principe, ne reçoit pas de plaintes. Il y a des instances qui reçoivent les plaintes. Le Sénat académique a un Comité d'appel. Ici, on s'ingère dans le travail du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, dans la façon dont il va régler un problème administratif ou une plainte. On lui impose un comité pour régler un problème courant. Je me sens très mal à l'aise avec ça.

Dako : Je pense que le Sénat académique n'est pas un comité qui doit recevoir les plaintes. Je crois que c'est très important. J'aimerais bien que l'on nous éclaire. Ce dossier ne devrait-il pas être examiné en dehors du Sénat académique?

McKee-Allain : Je ne peux pas répondre à savoir si c'est le mandat du Sénat académique ou non. Ce que je peux vous dire, comme doyenne membre du Sénat académique, c'est qu'il y a deux représentants étudiants qui ont jugé bon de déposer une plainte au Sénat académique. Est-ce qu'ils se sont informés à savoir si c'était le bon mécanisme ou non? Je ne le sais pas. On a reçu cela dans notre documentation. Je veux en faire le suivi. Ceci vient d'une étudiante et d'un étudiant au nom des étudiantes et des étudiants inscrits dans le programme. C'est le sens de ma proposition. Je veux que l'on comprenne que ma proposition est en réponse à la lettre de l'étudiante et de l'étudiant.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que la question du sénateur Lakhal est tout à fait pertinente. Je crois que si les étudiantes et les étudiants sentent qu'ils ont subi un préjudice par rapport aux règlements universitaires, elles et ils peuvent s'adresser au Comité d'appel du Sénat académique. On devrait référer cette plainte au Comité d'appel du Sénat académique pour voir si, effectivement, les étudiantes et les étudiants ont subi un préjudice ou non. Sur la question administrative, j'appuie la démarche de la sénatrice McKee-Allain. C'est une question administrative. On ne peut pas commencer à décider quels types de ressources nous allons donner dans quels types de départements pour tels types de programmes à savoir si les étudiantes et les étudiants ont bien accès à des ressources pour trouver des stages. Ceci relève de l'académique. Il me semble que si le Sénat académique s'embarque dans ceci, on va créer des précédents extraordinaires. Imaginez-vous que l'on serait prêt à recevoir et traiter toutes les plaintes que les étudiantes et les étudiants auront, qu'elles soient fondées ou non. Je pense que l'on devrait écrire à l'étudiante et à l'étudiant et leur dire que le Sénat académique a été saisi de la correspondance et que nous les référons au Comité d'appel du Sénat académique. Je crois qu'il faut régler ceci sur le plan administratif et, j'espère bien, avant le 29 octobre prochain.

McKee-Allain : J'ai une question de procédure à poser. Les réunions du Comité d'appel du Sénat académique ont lieu à quelle fréquence? Est-ce que les étudiantes et les étudiants qui s'inscrivent à l'automne auront une solution?

Secrétaire générale : Le Comité d'appel du Sénat académique se réunit au besoin. Dès que l'on a une demande d'une étudiante ou d'un étudiant, le processus s'enclenche. On traite avec l'étudiante ou l'étudiant d'abord pour la ou le mettre au courant de la procédure et, après cela, le dossier est envoyé à la faculté pour une préparation de dossier. Une fois tous les documents préparés, on convoque le Comité d'appel du Sénat académique pour l'audience. Ceci peut facilement prendre environ trois semaines.

Adégbidi : Après les interventions du recteur et vice-chancelier et de la secrétaire générale, je comprends que la plainte n'est pas recevable. Si cette plainte n'est pas recevable, quel est le sens de la proposition?

Chetouane : Je suis d'accord avec l'intervention du recteur et vice-chancelier. Il ne faut pas oublier que cette plainte est une plainte composée. Elle a plusieurs facettes. Il y a une insatisfaction chez les étudiantes et les étudiants. L'autre aspect, c'est que dans la lettre, on pose la question à savoir pour qui travaille le Bureau de l'enseignement coopératif. C'est une question administrative. Ces questions peuvent être traitées par des réunions comme le suggère la sénatrice McKee-Allain. Je comprends l'intervention de la sénatrice McKee-Allain. Il ne faut pas laisser la facette administrative compromettre la facette académique.

15. STAGES (suite)

Vote sur R28 Pour 20 Contre 13 ADOPTÉE

R : 29-SAC-100827

Justin Guitard, appuyé par Neil Boucher, propose :

« *Que le dossier soit envoyé au Comité d'appel du Sénat académique.* »

Vote sur R29 unanime ADOPTÉE

Diner de 12 h 35 à 13 h 25.

16. PRÉSENTATION DU SITE WEB DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Blain : Il me fait plaisir de vous présenter brièvement le fruit du travail du Conseil de la langue française. Les membres du Conseil de la langue française sont : Karine Gauvin de Moncton, Marie-Hélène Lebel d'Edmundston et Carole Boucher de Shippagan. Il y a également Lamine Kamano, étudiant. On a voulu créer le site Web du Conseil de la langue française. C'est un travail continu qui va se poursuivre cette année parce que l'on est, en ce moment, en réflexion au sujet du mandat du Conseil. Nous aurons besoin du Sénat académique pour réfléchir à ce mandat dans les prochains mois. Aujourd'hui, l'objectif n'est qu'une présentation. Je vous invite à me suivre à l'aide de la présentation PowerPoint. Si vous avez des questions, des commentaires, des suggestions, ne vous gênez pas.

Comme vous le savez, l'Université de Moncton est un établissement de langue française. Afin de préserver et promouvoir le statut de la langue française, elle a adopté une politique linguistique. On la retrouve dans le site en lien direct avec le Répertoire universitaire dans lequel la Politique y est élaborée. Dans la Politique, on prévoit que le recteur et vice-chancelier et la vice-rectrice ou le vice-recteur de chaque campus ainsi que les membres du Conseil de la langue française ont la responsabilité de diffuser cette Politique et veiller à son application.

Le mandat prévoit que le Conseil recommandera les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue et recommandera les modifications qu'il faut apporter à la Politique et aux normes linguistiques. Cette Politique a été adoptée en 1995. En l'examinant et en examinant les tâches qui sont liées au mandat du Conseil de la langue française, on se rend compte qu'il y a peut-être des choses aujourd'hui qui sont faites par d'autres instances. Il faudrait peut-être voir à s'en préoccuper et peut-être avoir aussi des ressources humaines et financières pour le faire. Je ne lirai pas les six tâches qui sont associées à ce mandat, mais comme vous pouvez le constater, c'est quand même assez large.

Au sujet de la composition du Conseil, chaque membre dans leur campus respectif doit mettre sur pied un comité de travail. Les fonctions sont prévues dans la Politique. Parmi ces tâches, certaines n'ont jamais été faites. Par exemple, *rédiger des rapports d'étape et un rapport annuel à l'intention des personnes responsables de la promotion de la langue française et du Conseil*, ceci n'a jamais été fait. Alors il faudra dépoussiérer le mandat et voir un peu si les tâches doivent restées ou être modifiées.

Les normes linguistiques, comme vous le savez, dans la correction des travaux, on devra tenir compte de la qualité de la langue française. Dans nos plans de cours, on devrait avoir un objectif sur la langue française. La langue écrite devrait faire l'objet d'un objectif dans nos plans de cours et l'on devrait corriger tous les travaux selon la Politique. Il s'agit d'un document qui nous indique comment comptabiliser les fautes et quelle est la pénalité qui y en est associée. C'est quelque chose que toutes les professeures et tous les professeurs devraient faire.

Le Conseil de la langue française offre du soutien aux personnes qui désirent obtenir des outils et des stratégies pour faciliter l'application de ses normes. On a maintenant une adresse courriel, ce qui est une nouveauté. Aussi, nous avons mis en ligne des liens vers des outils de perfectionnement linguistique qui ont été répertoriés par le Centre collégial

16. PRÉSENTATION DU SITE WEB DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (suite)

de développement de matériel didactique. On a mis des liens vers chacun des centres. Il y a trois centres d'aide, soit celui d'Edmundston, de Moncton et de Shippagan. On peut voyager sur chacun des sites. Je vous invite à les explorer.

Au sujet de la nouvelle orthographe, celle-ci a été approuvée en décembre 1990 par l'Académie française. On devrait parler de l'orthographe recommandée ou rectifiée. J'ai mis un extrait de la résolution de l'Académie française et la position de l'Université à l'égard de l'orthographe rectifiée. C'est une position d'ouverture. Au Sénat académique, on admet l'utilisation de l'orthographe traditionnelle, l'orthographe rectifiée ou un mélange des deux puisque nous sommes en période de transition, on se doit d'accepter les deux. Si vous désirez vous informer, il y a ici l'explication des règles. Il y a des liens vers d'autres sites Internet, pour vous informer, et il y a aussi l'explication des règles en ligne. Pour le personnel enseignant qui désire apprendre, il y a une formation qui est disponible dans CLIC. La plupart des membres du personnel enseignant sont inscrits dans cette formation. Si vous allez dans CLIC, vous trouverez trois onglets : professeur, liste de cours et étudiant. Si vous cliquez sur l'onglet étudiant, vous trouverez la formation sur la nouvelle orthographe. Cette formation dans CLIC est non seulement une explication des règles, mais des exercices autodidactes avec rétroaction immédiate. Il y a dix questions et vous avez votre résultat rapidement. Pour l'explication des règles, vous y avez accès de deux façons. D'une part, il y a un document en format PDF adapté du Centre collégial de développement de matériel didactique. On expose au début ce qu'est l'orthographe traditionnelle, on montre un peu les incohérences et on expose la nouvelle règle. On termine en présentant les avantages. Ceci donne vraiment un aperçu de la règle avec ce qui existait autrefois. Pour les personnes qui préfèrent avoir des informations plus audibles, vous pouvez entendre mes explications en même temps. Ce travail a été fait avec l'aide du ministère de l'Éducation et du Service d'animation et de soutien à l'enseignement. Alors voici : *Bonjour et bienvenue à cette introduction à la nouvelle orthographe, je m'appelle Sylvie Blain et j'enseigne à la Faculté des sciences de l'éducation à l'Université de Moncton. Alors cette formation a été possible grâce à la collaboration du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et du Service d'animation et de soutien à l'enseignement de l'Université de Moncton. Alors je vous pose toute suite une première question, croyez-vous que cette nouvelle orthographe...* Je n'irai pas plus loin, mais c'est comme ça pour chacune des capsules. Les règles sont expliquées, alors vous pouvez entendre mon explication ou simplement la lire.

Alors, je reviens à la résolution du Sénat académique que nous avons adoptée le 6 mars 2009. Elle prévoit que l'on encourage les professeures et les professeurs de cours de français à sensibiliser les étudiantes et les étudiants à l'existence des deux orthographe. Je peux vous dire que très bientôt les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants arriveront en première année à l'Université et auront été formés avec la nouvelle orthographe. Le ministère de l'Éducation a rendu cette formation disponible sur le portail des enseignantes et des enseignants du primaire et du secondaire de l'ensemble de la province. Autrement dit, les élèves dans les écoles sont déjà exposés aux deux orthographe. On n'aura pas le choix à un moment donné. Nos étudiantes et nos étudiants vont en savoir plus que nous. Alors, voilà le fruit de notre travail cette année. Je tiens à remercier Lina Bilodeau qui a été très patiente avec nous. Elle m'a formée pour modifier le site. Alors les modifications futures seront faites directement par moi. Pour monter le site, si jamais il y a d'autres comités qui veulent avoir leur site Internet, elle est d'une efficacité incroyable. Elle a été d'une grande aide pour nous et je tiens à la remercier.

VRER : Je voudrais tout simplement remercier la directrice de Service d'animation et de soutien à l'enseignement pour un travail exceptionnel. Je crois que c'est très convivial et je suis certain que toutes et tous, sur le campus, pourront en profiter. Je te remercie en tant que vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour cette démarche que tu as entreprise.

Robichaud-Ekstrand : Bonne présentation et merci pour tout le beau travail. Je me demandais si le logiciel Word ou tous les logiciels que l'on utilise maintenant auront un correcteur automatique de la nouvelle orthographe française?

16. PRÉSENTATION DU SITE WEB DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (suite)

Blain : Je peux vous en faire la démonstration. Dans le logiciel Word, cela prend quatre clics et c'est fait. Vous allez d'abord sur le bouton office (en haut à gauche). Ensuite, au bas de l'écran, vous choisissez l'option Word. Vous cliquez « Vérification ». Moi, j'ai choisi l'orthographe rectifiée, mais vous pouvez choisir l'orthographe traditionnelle, les deux ou l'orthographe rectifiée. Il y a encore des mots que j'écris en orthographe traditionnelle et là Word me les souligne. Il met comme une erreur et là je peux vérifier dans d'autres outils et je peux corriger. Ce n'est pas une faute parce que l'on est dans une période de transition, mais moi, puisque je prône ceci, j'ai choisi uniquement l'orthographe rectifiée. C'est un outil d'apprentissage en même temps. C'est la même chose dans Antidote.

Président d'assemblée : Vous dites que ce n'est pas une faute si l'on utilise l'orthographe traditionnelle. Est-ce une faute si l'on mélange les deux orthographes?

Blain : Non plus. On a voulu avoir une attitude d'ouverture pour permettre aux gens de l'apprendre et de l'appivoiser. Ce que je dis à mes étudiantes et à mes étudiants, c'est que le document pourrait être plus cohérent, plus constant, mais je ne peux pas pénaliser.

Chetouane : Premièrement, je vous félicite pour la qualité du travail effectué. J'ai une question d'ordre général. À la Faculté d'ingénierie, nous avons eu une expérience avec l'accréditation des programmes. Il y avait des questions concernant la qualité du français et de certains comptes rendus. Les examinateurs ont vu des coquilles un peu partout dans les travaux des étudiantes et des étudiants. La Faculté s'est engagée dans une politique de protection de la langue. Je me pose toujours la question sur l'efficacité de ce mécanisme. Nous ne sommes pas des policiers de la langue. On ne va pas mélanger l'évaluation linguistique avec l'évaluation technique sur les connaissances. Elles et ils veulent accéder aux cours. Est-ce que, à un moment donné, les étudiantes et les étudiants peuvent dire : le livre que j'utilise est un livre anglais. C'est un livre de structure et quotient différentiel. Je ne suis pas là pour faire le Larousse. Est-ce utile de penser, dans le futur, à un mécanisme qui va alléger l'effort en aval et mettre les efforts plus en amont pour que les étudiantes et les étudiants arrivent vers des cours qui ne sont pas de nature linguistique?

Blain : Effectivement, l'approche punitive, c'est-à-dire perdre des points, n'est pas la meilleure approche pédagogique au monde. C'est certain que pour apprendre la langue, ça prend d'autres moyens. J'ai grand espoir en la réforme linguistique qui a eu lieu dernièrement. On a des nouveaux cours. On a un test d'entrée. Cette réforme a été faite en lien avec le Service d'animation et de soutien à l'enseignement. Il y a eu une formation offerte par une experte en didactique de l'oral. En effet, il faudrait avoir un plus grand travail en amont. D'autre part, je vous dirais que si toutes les professeures et tous les professeurs avaient à cœur la langue, on pourrait envoyer un message clair que c'est important la qualité de la langue. La qualité de la langue ne relève pas uniquement des cours de français. La qualité de la langue relève de tout le monde. Si l'on envoie ce message, si l'on met dans notre plan de cours que l'on va pénaliser la langue, ce n'est pas la meilleure approche pédagogique, mais ceci envoie un message fort important. Peut-être que nos étudiantes et nos étudiants seront plus motivés. Cela va aider nos collègues qui donnent les cours de formation linguistique. J'ai déjà entendu un futur médecin qui était au DSS me dire bien, pour moi, ce n'est pas important de bien écrire car je serai médecin. Je lui ai répondu que j'espère bien ne jamais être sa patiente. Je pense qu'il faut envoyer le message que c'est important et que c'est l'affaire de toutes et de tous.

Président d'assemblée : Merci infiniment.

17. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-091128, CGV-100125, CGV-100424 ET CGV-100614

Recteur et vice-chancelier : Vous avez reçu plusieurs procès-verbaux. Normalement, on en n'aurait pas autant. Ils ont été déposés à la dernière réunion, mais on n'avait pas eu la chance de se rendre jusque là dans l'ordre du jour. Je suis prêt à répondre aux questions.

Aucune question.

18. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES DES INSCRIPTIONS

Voir le Document J, p. 1-11

P. Robichaud : J'attire votre attention sur le document à la rubrique 18. Il est divisé en deux parties. La première partie porte sur les admissions et la deuxième partie porte sur les inscriptions. Nous avons fait 1988 offres d'admission cette année, soit 82 de plus que l'an passé. Malgré cela, le nombre d'admissions confirmées reste à peu près le même que l'an dernier. Sur le total des admissions et des réadmissions confirmées, nous sommes légèrement en avance sur l'an dernier soit d'à peu près 37. L'augmentation se concentre surtout aux facultés d'administration, des arts et sciences sociales et des sciences. Au niveau des différents campus, on note des variantes par rapport aux augmentations et aux diminutions, soit une diminution de 33 à Edmundston, une augmentation de 53 à Moncton et une augmentation de 17 à Shippagan. Je vous dirais toutefois que tout ce qui est admission et inscription est encore fluide. C'est dynamique et les choses évoluent rapidement.

Pour ce qui est des inscriptions à temps complet au 26 août 2010, elles étaient à 4253 comparativement à 4349 l'an dernier à pareille date. On est donc légèrement en retard sur l'an passé de 96 inscriptions. Encore là, je vous dirais que l'inscription est dynamique. Pour ce qui est de la répartition, les tendances à l'inscription par faculté sont semblables à l'admission. Les inscriptions sont légèrement en retard d'à peu près 3 % à Moncton, de 11 % à Edmundston et de 3 % en augmentation à Shippagan. Je vous ferai le commentaire que l'une des choses qui nous vient à l'esprit par rapport à l'inscription, c'est qu'il est possible cette année, dû au test de classement en français, que des étudiantes et des étudiants aient choisi d'attendre un peu avant de s'inscrire. Ceci peut expliquer une partie du retard que l'on a sur l'an passé. Par ailleurs, vous remarquerez que l'on a eu le même genre d'évolution par rapport aux dossiers des étudiantes et des étudiants internationaux et aux dossiers canadiens, il y a toujours les mêmes tendances. Une autre petite information qui pourrait être intéressante, quand on regarde à l'ensemble de toutes les étudiantes et de tous les étudiants inscrits à temps complet et à temps partiel à l'Université, nous sommes pratiquement à du 2 pour 1 de femmes pour hommes. Alors voilà pour les inscriptions et les admissions.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 Rapport intérimaire de l'ABPPUM et l'article 33 de la Convention collective

Cardin : Il s'agit de signaler la production, durant l'été, d'un rapport de fond préparé par un Comité *ad hoc* de l'ABPPUM sur la révision des programmes. Ce rapport vient d'être approuvé et endossé par l'ABPPUM. Nous voulons que toutes les sénatrices et tous les sénateurs l'examinent très bientôt. Nous voulons vous le poster bientôt. Ceci touche l'article 33 de la Convention collective, soit l'urgence financière, la redondance et la mise à pied. Ceci est en lien avec le dossier de la carte des programmes. Ceci touche directement le travail, la quantité de travail et le personnel engagé. Cette étude a été faite scrupuleusement en regardant tout ce qui se passe au Canada. Nous avons de bonnes données de l'ACPU qui portent sur les conventions collectives de nos universités collègues au pays. Notre article 33 nous apparaît un peu en retard. Il a besoin d'être étoffé et amélioré. À titre d'exemple, on peut voir que notre article 33 actuel comporte 17 points et celui que nous proposons ou, en tout cas, ce que nous proposons pour étude en a 56. Ceci va beaucoup plus dans les détails. C'est un peu une urgence parce qu'il y a, ces dernières années, beaucoup de travail qui a été fait partout au pays dans les institutions comme la nôtre. À cet égard, je voulais vous le signaler et vous demander de l'examiner bientôt. Nous espérons que cela soit pris en compte dans la prochaine révision des programmes qui va se faire à l'Université de Moncton.

20. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 29 octobre 2010 à 8 h 30.

21. CLÔTURE

La séance est levée à 14 heures.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale